



## RAPPORT DE MISSION

# DEFIS AUX FRONTIERES DE LA TUNISIE

Mission conjointe de la Cimade et du Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, menée en Tunisie du 27 mars au 6 avril 2011.

Nous tenons à remercier l'ensemble des militants tunisiens rencontrés pour leur accueil, leur engagement sans faille et les éclairages précieux qu'ils nous ont transmis sur la situation aux frontières et sur la Tunisie d'hier et d'aujourd'hui. Nous remercions tout particulièrement la Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) et le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux pour la disponibilité qu'ils nous ont accordée et le grand soutien qu'ils nous ont apporté dans la réalisation de cette mission. Enfin, nous remercions les réfugiés du camp de Chucha qui nous ont accueilli et ont accepté de témoigner de leur parcours et conditions de vie.

## Table des matières

<b>Contexte</b>	<b>8</b>
Un tournant historique .....	8
Une démocratie à construire .....	9
Les défis économiques .....	10
Une dette « odieuse » .....	11
Un tourisme en berne .....	12
Impact de la crise libyenne sur l'économie tunisienne .....	12
Un conflit libyen qui déborde en Tunisie .....	13
<b>I. Urgence politique et humanitaire à la frontière libyenne</b> .....	<b>15</b>
L'hospitalité formidable du peuple tunisien .....	15
Organisation de l'aide humanitaire d'urgence .....	17
Une fuite massive et spécifique .....	17
Des camps de transit qui s'installent dans le temps .....	18
Des fonds insuffisants pour faire face à la crise .....	20
Inégalité des moyens mis en œuvre .....	21
Urgence politique : Répondre aux besoins de protection de ceux qui fuient les violences en Libye .....	22
Passeports réquisitionnés, une liberté de circulation bien relative .....	22
Les oubliés du camp de Choucha .....	24
<b>II. Liberté retrouvée et besoin de mobilité pour des jeunes Tunisiens</b> .....	<b>27</b>
<b>III. Résistances tunisiennes contre l'approche sécuritaire des questions migratoires</b> .....	<b>30</b>
<b>IV. Une réaction européenne indécente et dangereuse</b> .....	<b>34</b>
Un soutien de l'Europe à la révolution tunisienne, « mais » ... ..	34
Boucler les frontières européennes .....	36
Des propos hasardeux et provocants .....	36
Des mesures visant la fermeture des frontières .....	38
L'obstination européenne pour des politiques migratoires inefficaces et attentatoires aux droits de l'Homme .....	39
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	<b>44</b>

**Dernière minute**

**Cauchemar à la frontière Tuniso-Libyenne  
Le camp de la Chucha mis à feu**

*La situation que nous avons constaté à la frontière tuniso-libyenne en avril était déjà catastrophique et potentiellement explosive, elle est aujourd'hui catastrophique. À l'heure où nous nous apprêtons à publier ce rapport, le camp de la Chucha qui accueillait les réfugiés de Libye est en cendre.*

*Un premier incendie dans la nuit du 24 au 25 mai avait provoqué la mort de quatre Érythréens et lancé un vent de panique et de révolte au sein des communautés d'exilés qui attendent certains depuis des mois dans des conditions déplorables, une solution face à l'impossible retour dans leur pays (Érythréens, Somaliens, Ivoiriens etc.). Les tensions entre communauté étaient également à leur comble, des rumeurs circulant sur la possibilité d'un incendie criminel lié à des conflits entre réfugiés pro et anti-Khadafi.*

*En signe de protestation et afin de réclamer leur évacuation d'urgence, les réfugiés ont alors décidé de bloquer l'unique route qui mène de la frontière libyenne à la petite ville de Ben Guerdane. Ben Guerdane qui, comme nous l'exposons dans ce rapport, subit de plein fouet l'arrêt du commerce avec la Libye, rare sources de revenus de cette région isolée. En avril, des tensions existaient déjà, suscitées par des groupes de contrebandiers qui vivaient du commerce informel et ne cachaient pas leur hostilité aux militants anti-Kadhafi et aux réfugiés qui ont fui son régime*

*Au deuxième jour de la mobilisation, les tensions étaient extrêmement fortes, entre les communautés d'une part et d'autre part avec des groupes de Tunisiens, dont certains étaient apparemment armés de couteaux, venus pour tenter d'obtenir le dégagement de la route dont le blocage paralysait tout déplacement.*

*Des affrontements auraient alors éclaté, certaines coupures de presse rapportent deux morts par arme blanche. Le camp de la Chucha a été incendié : « ils brûlent toutes les tentes une à une, on est dans le désert, on voit les tentes qui brûlent et on a très peur », nous a déclaré par téléphone un réfugié le soir du 24 mai. « Toute la journée il y a eu des agressions et des pillages, on ne sait pas s'il y a eu des morts, mais il y a des blessés. Des hommes sont armés de couteaux et de machettes ». L'armée tunisienne, visiblement débordée, a tenté de s'interposer pacifiquement en usant de gaz lacrymogène pour disperser la foule et en soirée a fourni un peu d'eau et des biscuits aux réfugiés.*

*Les pires craintes que la mission avait rapportées de sa visite dans ce camp sont en train de se réaliser. La situation ne peut plus durer. Pour les quelques 3000 personnes qui vivaient dans ce camp, l'inquiétude s'est transformée en cauchemar. 3000 personnes dont on sait depuis des semaines, contrairement aux dizaines de milliers d'autres qui ont pu rentrer chez elles, qu'un retour au pays n'est pas possible. Les quelques milliers de réinstallations demandées depuis le mois de mars par le HCR à la communauté internationale et qui représentent si peu pour un espace de 27 États qu'est l'Union européenne, auraient probablement pu éviter ces drames.*

*Plus que jamais l'urgence est humanitaire mais surtout politique : les États Européens doivent assumer maintenant leurs responsabilités pour accueillir ces victimes oubliées de la guerre en Libye.*

## Introduction

Depuis le début de l'insurrection libyenne, près de 780.000 personnes ont fui les violences en Libye pour se réfugier dans les pays voisins<sup>1</sup>. La Tunisie, en pleine transition démocratique, a ouvert ses frontières et a accueilli à elle seule plus de 380.000 personnes jusqu'au 12 mai, et les chiffres de ces arrivées ne cessent d'augmenter.

Plus de 90.000 personnes ont pu être rapatriées vers leur pays d'origine par la cellule d'évacuation mise en place par l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), des milliers d'autres directement par leurs gouvernements. Mais les arrivées se poursuivent et concernent aussi depuis plusieurs semaines des dizaines de milliers de Libyens, dont un grand nombre de familles. Au plus fort de la crise, la Tunisie a accueilli jusqu'à 15 000 réfugiés par jour. Les frontières restent ouvertes et la population tunisienne fait preuve d'une fantastique solidarité, unanimement félicitée par les acteurs humanitaires présents sur le terrain. Parallèlement, les Etats membres de l'Union européenne n'ont accueilli, entre l'Italie et Malte, que 1,5% des exilés de Libye.

Par ailleurs, les Etats européens, qui ont tout d'abord félicité l'avènement d'un régime démocratique en Tunisie, s'indignent depuis plusieurs semaines d'une soi-disant invasion avec l'arrivée sur la petite île italienne de Lampedusa d'environ 25 000 Tunisiens depuis le début de l'année.

Les déclarations des responsables européens sur la nécessité de trouver des solutions se sont succédées, mais celles-ci semblent se résumer uniquement à une collaboration tunisienne pour empêcher de nouveaux départs et pour réadmettre les tunisiens déjà arrivés en Europe.

Des propos décalés, d'une indécence effarante face à la crise humanitaire à laquelle est confrontée la Tunisie à sa frontière libyenne et aux défis de la révolution.

Alors que de plus en plus de personnes fuient les combats en Libye, l'Europe devrait déjà avoir mis en place des dispositifs de protection spécifiques pour les personnes ayant besoin de protection internationale. Or, le seul souci des dirigeants européens est de limiter les arrivées sur le territoire européen, même si ces mesures portent atteinte aux principes internationaux de la protection des réfugiés, à l'obligation morale de solidarité et risquent de mettre en péril la construction de la démocratie en Tunisie.

---

<sup>1</sup> Selon les statistiques de l'OIM (<http://www.migration-crisis.com/libya/reports/view/424>) en date du 12 mai 2011 : **779.711** personnes ont fui la Libye depuis la mi-février dont : 380.412 vers la Tunisie ; 278.549 vers l'Egypte ; 62.429 vers le Niger ; 24.795 vers le Tchad ; 18.674 vers l'Algérie ; 2.800 vers le Soudan **et seulement** 10.947 vers l'Italie et 1.106 vers Malte, **soit pour l'Europe : 1,5% des arrivées de Libye.**

OIM, tableau des arrivées aux frontières<sup>2</sup>

<b>MIGRATION FLOW</b>					
<b>CROSS BORDER MOVEMENT ARRIVALS</b>					
Arrived In	Nationality	11 May 2011		12 May 2011	
		Daily	Cumulative	Daily	Cumulative
<b>Egypt</b>	Egyptians	432	93,255	460	93,715
	Libyans <sup>2</sup>	2,847	108,535	2,368	110,903
	TCNs	81	73,858	73	73,931
	<b>Total</b>	<b>3,360</b>	<b>275,648</b>	<b>2,901</b>	<b>278,549</b>
<b>Tunisia*</b>	Tunisians	597	37,644	699	38,343
	Libyans <sup>2</sup>	3,800	157,508	3,863	161,371
	TCNs	303	180,061	637	180,698
	<b>Total</b>	<b>4,700</b>	<b>375,213</b>	<b>5,199</b>	<b>380,412</b>
<b>Niger</b>	Nigeriens	-	58,904	-	58,904
	TCNs	-	3,525	-	3,525
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>62,429</b>	<b>-</b>	<b>62,429</b>
<b>Algeria</b>	Algerians	-	1,048	-	1,048
	Libyans <sup>2</sup>	-	6,606	-	6,606
	TCNs	-	11,026	-	11,026
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>18,674</b>	<b>-</b>	<b>18,674</b>
<b>Chad</b>	Chadians	39	23,486	523	24,009
	TCNs	3	259	2	261
	<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>24,270</b>	<b>525</b>	<b>24,795</b>
<b>Italy<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10,946</b>	<b>-</b>	<b>10,946</b>
<b>Malta<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1,106</b>	<b>-</b>	<b>1,106</b>
<b>Sudan</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2,800</b>	<b>-</b>	<b>2,800</b>
<b>TOTAL ARRIVAL</b>		<b>8,102</b>	<b>771,086</b>	<b>8,625</b>	<b>779,711</b>
<b>TOTAL TCN</b>		<b>387</b>	<b>268,729</b>	<b>712</b>	<b>269,441</b>

\* Figures have been adjusted in the field from previous day.  
1 - Number only reflects arrivals from Libya (and not from Tunisia). Recent daily figure in Italy (5th May - 3,968) covers arrivals on 29th Apr - 5th May.  
2 - Please note a large percentage of Libyan nationals are also returning to Libya.

<sup>2</sup> <http://www.migration-crisis.com/libya/reports/view/424>

L'inhumanité et les impasses de la politique migratoire européenne fondée sur la répression envers les migrants à travers la coopération des pays frontaliers de l'UE se révèlent de manière criante à travers cette crise. Mais au lieu d'en tirer les conséquences, les Etats membres s'enferment de plus en plus. A l'heure où nous écrivons ce rapport, la liberté de circulation à l'intérieur de l'espace Schengen est remise en cause et des opérations de police se déroulent dans plusieurs villes de France visant spécifiquement les Tunisiens, y compris ceux ayant un titre de séjour temporaire remis par l'Italie.

Afin de se rendre compte de la situation en Tunisie, en particulier à sa frontière avec la Libye, la Cimade (Jean-Paul Nunez, Geneviève Jacques et Anne-Sophie Wender) et le GADEM (Hicham Rachidi) qui collaborent ensemble dans le cadre d'un projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de départ et de transit (Maroc, Algérie, Mauritanie, Mali, Niger et Sénégal) ont effectué une mission conjointe d'observation du 27 mars au 06 avril 2011.

Cette mission s'est rendue à Tunis, Ben Guerdane et Ras Jedir sur la frontière Tunisie-Libye. Elle avait pour objectif de rendre compte de la réalité de la situation, de percevoir les conséquences des pressions européennes pour la Tunisie et de renforcer les liens avec les associations et militants tunisiens. Elle se place dans une logique de complémentarité avec des missions menées précédemment, notamment celle du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), Migreurop et la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) en février et celle de Médecins du monde France et l'Association malienne des expulsés en mars.



Frontière tuniso-libyenne, Ras Jedir. © La Cimade

## Contexte

### Un tournant historique

Le 14 janvier 2011, le peuple tunisien faisait tomber sous les yeux étonnés et admiratifs du monde la dictature qui l'opprimait depuis 23 ans. Une belle leçon de démocratie, pourtant bien vite reléguée au second plan par les dirigeants européens face aux « risques migratoires et terroristes » soulevés par Nicolas Sarkozy dès le 27 février dans un discours télévisé.

Jusqu'à présent le régime de Ben Ali avait réussi à étouffer les contestations sociales, malgré le combat des mouvements démocratiques et en particulier la longue, très longue mobilisation dans les localités du bassin minier de Gafsa depuis janvier 2008. Militants des droits de l'Homme pourchassés, violations quotidiennes des droits, torture, opposition politique bâillonnée, Ben Ali recevait malgré tout la bénédiction des Etats du nord et de la France en particulier pour qui les violations des droits de l'Homme apparaissaient comme le prix à payer d'un modèle de développement dit exemplaire pour la région et de la répression des mouvements islamistes, présentés et compris en occident comme des mouvements terroristes.

Ainsi, Jacques Chirac, alors Président de la République française, a osé déclarer en décembre 2003 à Tunis : « *Le premier des droits de l'Homme c'est manger, être soigné, recevoir une éducation et avoir un habitat. De ce point de vue, il faut bien reconnaître que la Tunisie est très en avance sur beaucoup de pays* »<sup>3</sup>. Son successeur Nicolas Sarkozy suivra le même chemin, en félicitant Ben Ali en 2008 face à un « *espace de liberté qui progresse* », estimant que la Tunisie pouvait « *se comparer sans rougir à tant d'autres pays* » et rendant hommage à « *la lutte déterminée* » contre le terrorisme, « *véritable ennemi de la démocratie* »<sup>4</sup>.

Ces quelques mots, humiliants pour le peuple tunisien<sup>5</sup>, expliquent peut être en partie pourquoi les pays européens semblent plus de préoccuper des arrivées sur les côtes italiennes que des enjeux de la révolution.

<sup>3</sup> Libération, « *Droits de l'homme en Tunisie : Chirac blanchit Ben Ali* », 05/12/2003

<sup>4</sup> L'express, « *Tunisie : Sarkozy ne vient pas 'donner des leçons'* », 29/04/2008

<sup>5</sup> AFP, « *Condamnation unanime des propos de Jacques Chirac sur les droits de l'homme en Tunisie* », 04/12/2003 ; Libération, « *Droits de l'homme en Tunisie : Sarkozy déclenche la polémique* », 29/04/2008 ; 20 minutes, « *Tollé après les propos de Nicolas Sarkozy sur les libertés en Tunisie* », 29/04/2008 ; Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDH), « *Visite du Président français, M. Nicolas Sarkozy en Tunisie : les Tunisiens ne méritent pas cette humiliation* », 06/05/2008



Pourtant, la Tunisie a changé irréversiblement suite à « l'intifada de Sidi Bouzid<sup>6</sup> » déclenchée après la mort de Mohamed El Bouazizi, ce diplômé réduit à vendre des légumes qui s'est immolé par le feu le 17 décembre 2010 devant le gouvernorat de sa ville après qu'un policier eut saisi sa carriole. Ce geste de désespoir a marqué le début d'une révolution populaire qui a également signé la fin d'une ère de répression. La population, indignée, s'est jetée dans la rue. Les jeunes manifestants ont contourné la censure grâce au recours à internet et à *Facebook* pour transmettre consignes et convocations aux manifestations.

Il ne faudra en définitive que quelques semaines au peuple tunisien pour renverser le régime dictatorial de Ben Ali. Le plus difficile lui reste à faire : construire une démocratie moderne dans un contexte économique déprimé.

## Une démocratie à construire

Depuis le 14 janvier, jour de la fuite de Ben Ali qui marque la date historique de la révolution, Tunisiennes et Tunisiens s'organisent pour sauvegarder les acquis de la révolution. Celle-ci n'a pas été négociée, elle est venue d'en bas. Ces aspects configurent aussi la manière dont la transition, qui va peut-être durer des années, sera menée<sup>7</sup>.

Le premier atout lié à la spécificité de la révolution, c'est la vigilance de la rue qui reste incontestablement la meilleure protection contre toutes les manipulations de l'ancien régime. Un formidable élan de solidarité, de prise en compte de la dignité de chacun et d'expression de la citoyenneté se dessine dans les différentes régions. Les citoyens ont compris qu'ils doivent rester mobilisés pour défendre la révolution et ses acquis. Une mobilisation qui se traduit aussi par la création d'associations autour d'objectifs fédérateurs (défense des libertés, soutien aux victimes du régime, poursuites judiciaires contre des tortionnaires...). Les comités révolutionnaires de quartier se mobilisent pour protéger les biens privés et publics et pour venir en aide aux plus démunis. Car les défis sont au moins aussi importants que les attentes tant au niveau politique qu'économique, et le contexte est particulièrement difficile.

Pour y faire face, un des premiers enjeux a été la formation de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. Son rôle est de tempérer le pouvoir que les Tunisiens ont accordé au gouvernement et au Président provisoires. Composée de toutes les forces vives du pays : représentants politiques, syndicats, société civile et personnalités, elle doit débattre des lois provisoires dont la Tunisie va avoir besoin jusqu'à l'élection d'une Assemblée constituante.

<sup>6</sup> Nouvel observateur, [Tribune] « *Sidi Bouzid, mon amour* », Taoufik Ben Brik, 02/01/2001

<sup>7</sup> Jeune Afrique, Interview, « *Siham Bensédrine : La transition tunisienne va peut-être durer des années* », 30/03/2011

L'Instance supérieure s'attaque à plusieurs grands chantiers prioritaires. Tout d'abord, le processus électoral qui permettra la tenue de l'Assemblée constituante : mode de scrutin, organes de surveillance et de suivi, inéligibilité des anciens cadres du RCD (parti de Ben Ali) etc.

Un décret-loi a été adopté le 10 mai fixant l'ensemble de ces modalités<sup>8</sup>. Initialement prévue le 24 juillet prochain, les élections de l'Assemblée constituante devraient vraisemblablement être repoussées au 16 octobre 2011 en raison des difficultés logistiques et techniques<sup>9</sup>, selon les récentes déclarations de Kamel Jendoubi, Président de l'Instance indépendante chargée de préparer et superviser le scrutin<sup>10</sup>

Ensuite, la place des médias, les Tunisiens ayant hérité de ceux, publics, du régime déchu<sup>11</sup>. Les responsables de ces médias sont sollicités pour que des mesures d'urgence soient appliquées, comme la mise en place d'un organe de régulation qui proposera les réformes à faire. La Justice, qui est un des domaines les plus déficients à l'heure actuelle, est également un enjeu primordial tout comme le fonctionnement de la police, dans un pays considéré comme un Etat policier. Les risques de voir ressurgir la police politique sont réels<sup>12</sup>. Enfin, un autre chantier est celui de la corruption.

Dans un contexte d'une révolution qui a commencé il y a quelques mois avec un gouvernement provisoire qui n'a pas les moyens d'une politique ambitieuse, une Instance supérieure qui a tout à construire et des comités de quartier qui doivent assurer la sécurité aux quatre coins de la Tunisie, tout reste très fragile. Le 7 mai, des manifestations ont été durement réprimées à Tunis et un couvre-feu instauré par le gouvernement<sup>13</sup>. L'équilibre est encore instable, surtout dans un contexte économique des plus précaires.

## **Les défis économiques**

La situation économique de la Tunisie dont le développement n'a profité ni à toutes les catégories de la population, ni à toutes les régions dont certaines ont été totalement laissées à l'abandon, est non seulement un élément déclencheur de la révolution, mais aussi un des enjeux majeurs actuellement, même si les débats sont à juste titre dominés par les questions politiques.

<sup>8</sup> Globalnet, « Tunisie, le coup d'envoi de la campagne électorale sera donnée le 2 juillet », 14/05/2011

<sup>9</sup> Jeunes Afrique, « Assemblée constituante tunisienne, report probable de l'élection au 16 octobre », 23/05/2011

<sup>10</sup> FTCT, « Kamel Jendoubi élu Président de l'Instance supérieur indépendante pour les élections », 22/05/2011

<sup>11</sup> Jeune Afrique, « Tunisie, la difficile reconquête de la liberté de la presse », 19/02/2011

<sup>12</sup> Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), Communiqué de Khémais Ksila, secrétaire général, « Urgent, la police politique est de retour », 14/05/2011

<sup>13</sup> Euronews, « Tunisie : manifestation et couvre feu », 08/05/2011 ; AP « Tunisie : allègement du couvre-feu », 15/05/2011

La situation peut être vue comme, à terme, porteuse d'espoirs. Ainsi que le soulignait Samir Aita, Président du Cercle des économistes arabes et rédacteur en chef de l'édition arabe du Monde diplomatique dans un article du Monde<sup>14</sup>, « *les révolutions cassent le modèle économique dominant actuellement : libération économique faciale, avec déclin du rôle de l'Etat, mais fermeture sociale et politique, sans liberté d'expression et sans redevabilité des gouvernants. Les pays arabes ont ainsi connu le pire des modèles économiques, qualifié de "crony capitalism", le capitalisme des copains* ».

Malgré les espoirs soulevés la révolution fait aussi face à des défis majeurs.

### Une dette « odieuse »<sup>15</sup>

En raison de ce « *crony capitalism* » du régime de Ben Ali, la Tunisie supporte une dette publique externe de 14,4 milliards de dollars. Dictateur reconnu Ben Ali a pourtant bénéficié de facilités de crédits de la part de créanciers qui savaient parfaitement à qui ils avaient à faire.

Une partie de l'argent de cette dette a servi à opprimer le peuple tunisien, tandis qu'une autre a été détournée par Ben Ali et son clan. Cette dette constitue un obstacle important au développement du peuple tunisien puisque son remboursement (capital plus intérêts) accapare en moyenne, chaque année, 410 millions d'euros, soit l'équivalent de six budgets de la santé<sup>16</sup>. A l'heure où la Tunisie a besoin de mobiliser de toute urgence toutes ses ressources financières, le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie envisage d'affecter 577 millions d'euros du budget de l'État au remboursement du service de la dette publique extérieure pour l'année 2011<sup>17</sup>.

Dans le même temps, on annonce des initiatives étrangères qui consistent à mobiliser une aide d'urgence à la Tunisie. La Commission européenne évoque 130 millions d'euros en plus de l'aide habituelle à la Tunisie, l'Etat français 350.000 euros pour des projets « portés par des associations tunisiennes en faveur des populations les plus démunies » et une « aide sociale (...) tout à fait indépendante du plan français de soutien à la Tunisie en cours d'élaboration »<sup>18</sup>. Sans compter les centaines de millions d'euros que prêtent la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement à la Tunisie.

<sup>14</sup> Le Monde, « Dossier : "Printemps arabe" : réussir la révolution économique », 18/04/2011

<sup>15</sup> Référence à la campagne initiée par le CADTM « Annulons les dettes odieuses et illégitimes »

<sup>16</sup> L'Humanité, « Pourquoi faut-il exiger un moratoire sur la dette de la Tunisie ? 410 millions d'euros, l'équivalent de six budgets de la santé », 08/04/2011

<sup>17</sup> Concernant la dette, voir le site du CADTM en particulier « Pour un audit de la dette odieuse tunisienne »

<sup>18</sup> Site de l'Ambassade de France à Tunis, « La France débloque une aide d'urgence pour la Tunisie », <http://www.ambassadefrance-tn.org/spip.php?article962>

Au lieu d'envisager l'annulation pure et simple de la dette, les principaux partenaires de la Tunisie semblent lui faire comprendre qu'elle n'a pas d'autre possibilité que d'accepter de poursuivre l'ancienne politique économique de spoliation menée par Ben Ali et ses alliés, favorisant l'endettement auprès des organismes financiers internationaux et régionaux. Une politique qui a pourtant montré ses limites. Elle contribue à accroître le poids de la dette extérieure et elle entrave l'élévation du niveau de l'économie et des transferts de technologie significatifs, en particulier dans les régions les plus délaissées du Sud.

Si les principaux partenaires de la Tunisie continuent à négliger la question de la dette, dans un contexte de crise économique mondiale, la situation sera particulièrement difficile à gérer pour le gouvernement transitoire qui doit faire face, avec des moyens limités, aux problèmes économiques révélés par la révolution et touchant des secteurs importants de l'économie (tourisme, agriculture, industries, investissement extérieur, exportations et autres). L'aggravation de l'endettement mènerait l'économie tunisienne dans une impasse, ce qui pose nécessairement la question de l'annulation de cette dette.<sup>19</sup>

## Un tourisme en berne

Le tourisme, qui représente 450.000 emplois directs et 7,5% du PIB<sup>20</sup> est un secteur incontournable de l'économie tunisienne et sa baisse spectaculaire suite à la révolution pèse lourdement. Selon le ministre du Tourisme tunisien s'exprimant dans une conférence de presse le 13 avril dernier<sup>21</sup>, le bilan du premier trimestre 2011 se solde par une chute de 43% des recettes touristiques et de 56,9% des nuitées dans les établissements hôteliers par rapport à la même période en 2010. Les baisses les plus importantes concernent les touristes européens : allemands (-71%), britanniques (-57%), français (-50,9%) et italiens (-45,7%), mais également maghrébins et en particulier libyens (-64%) qui étaient chaque année 2 millions à se rendre en Tunisie<sup>22</sup>.

## Impact de la crise libyenne sur l'économie tunisienne

Enfin, la crise libyenne a aussi de sérieuses conséquences sur l'économie de la Tunisie. Les exportations vers la Libye se sont complètement arrêtées depuis le 20 février 2011<sup>23</sup>. Il est difficile de se procurer les chiffres exacts du commerce frontalier dont une grande part s'effectuait de manière informelle, mais de l'avis de tous celui-ci faisait vivre la région.

<sup>19</sup> Cf. notamment : La Presse de Tunisie, « *L'assistance étrangère et la nécessité d'un débat public sur la dette extérieure de la Tunisie* », par Mohamed Ben Abdelkrim, 02/04/2011

<sup>20</sup> Ministère du Tourisme tunisien : <http://www.ministere-tourisme.org/index.php/ledito-du-ministre.html>

<sup>21</sup> African manager, « *Tunisie : la caisse générale de compensation maintenue et renforcée* », 13/04/2011, [http://www.africanmanager.com/detail\\_article.php?art\\_id=132913](http://www.africanmanager.com/detail_article.php?art_id=132913)

<sup>22</sup> Tuniscope, « *Le ministre du commerce et du tourisme : 2011 sera catastrophique et désastreuse* », 15/03/2011

<sup>23</sup> African manager, *op. cite.*

Selon certains articles rapportant les propos de responsables locaux à Ben Guerdane, « 80% des habitants étaient jusqu'à présent impliqués dans des opérations de commerce frontalier », commerce aujourd'hui presque interrompu<sup>24</sup>.

Une interruption d'autant plus fâcheuse que cette région, comme celle de Sidi Bouzid d'où est partie la révolution, est une des régions restées en marge du développement économique tunisien. Il ne s'agit pas ici de relancer l'économie mais de la lancer. Les représentants de la délégation de l'Union européenne rencontrés lors de notre mission<sup>25</sup> ont d'ailleurs aisément reconnu lors de notre entrevue que l'aide européenne à la Tunisie dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) n'est parvenue jusqu'à ces zones que de manière très anecdotique ; le développement régional n'était pas la priorité de l'ancien régime.

Les responsables européens insistent sur la libération du peuple tunisien qui devrait désormais, selon eux, contribuer à la reconstruction de leur pays « dans leur pays » au lieu d'émigrer en Europe. Or c'est oublier que les personnes arrivées en Italie ces dernières semaines sont en grande majorité originaires de ces régions économiquement dévastées, et qu'il va nécessairement falloir du temps avant que la situation s'améliore.

## **Un conflit libyen qui déborde en Tunisie**

Enfin, on ne peut pas négliger l'impact du conflit libyen sur la Tunisie : depuis la fin du mois d'avril des combats se déroulent au poste frontalier de Dehiba dans le grand sud tunisien (à 200km au sud de Ras Jedir)<sup>26</sup>. Des dizaines d'obus sont tombés en Tunisie ces dernières semaines<sup>27</sup> ainsi que des roquettes Grad tirées depuis la Libye<sup>28</sup>. Les forces pro-Kadhafi se sont à plusieurs reprises introduites en territoire tunisien, sous prétexte de poursuivre les rebelles, déplaçant ainsi le conflit en Tunisie<sup>29</sup>. L'armée tunisienne a dû intervenir et les inquiétudes sont grandes alors que cette région abrite dans des camps et dans les familles tunisiennes de nombreux réfugiés libyens fuyant les combats.

---

<sup>24</sup> IRIN News, « Tunisie : Diminution du commerce transfrontalier avec la Libye », 22/03/2011.

<sup>25</sup> Entretien avec les responsables de la coopération centralisée, de la société civile et des programmes sociaux, 05/04/2011, Tunis.

<sup>26</sup> Le Figaro, « Frontière Libye/Tunisie aux pro Kadhafi ? », 28/04/2011, La Croix, « La ville tunisienne de Dehiba vit au rythme du conflit libyen », 17/05/2011

<sup>27</sup> AFP, « Nouveaux obus libyens tombés à la frontière sud de la Tunisie », 07/05/2011, L'express, « Mise en garde tunisienne contre le pilonnage de Dehiba », 07/05/2011

<sup>28</sup> L'Express, « Tunis menace de saisir l'ONU après des tirs de l'armée libyenne », 18/05/2011

<sup>29</sup> Libération, « La Tunisie de plus en plus entraînée dans le conflit », 11/05/2011, Le Monde avec Reuters, « La ville tunisienne de Dehiba, nouveau théâtre des affrontements entre rebelles et kadhafistes », 29/04/2011.

C'est dans ce contexte déjà éminemment complexe que la Tunisie a accueilli depuis la fin du mois de février des centaines de milliers de personnes, avec une solidarité et une dignité exemplaires. C'est dans ce contexte également, qu'elle doit gérer les pressions de l'Union européenne et de ses Etats membres qui souhaitent que la Tunisie mette au rang de ses priorités ... la lutte contre l'immigration dite clandestine et la réadmission de ses nationaux parvenus sur le territoire européen.



Réfugiés arrivant à Ras Jedir, frontière tuniso-libyenne, avril 2011

© La Cimade

## **I. Urgence politique et humanitaire à la frontière libyenne**

Depuis le déclenchement de l'insurrection populaire en Libye le 17 février et la répression contre les populations civiles menée par les forces du colonel Kadhafi, la situation dans la région frontalière du Sud tunisien s'est trouvée complètement bouleversée : par l'arrivée tout d'abord de dizaines de milliers de personnes contraintes de fuir la Libye, ensuite par la paralysie des activités de commerce – formel et informel- avec entre la Tunisie et la Libye dont vivent les habitants de cette région.

A une centaine de kilomètres à peine des zones touristiques de Djerba et de Zarzis, sinistrées par l'absence des vacanciers en ce début 2011, la région proche de la frontière autour de la petite ville de Ben Guerdane subit de plein fouet les conséquences de la guerre en Libye : le long de la route qui mène à la frontière les centaines de magasins qui vendaient de tout aux voisins libyens, de la quincaillerie aux pneus de voiture, sont vides de clients, de même que les dizaines de boutiques de change. Pour cette région pauvre, délaissée par le régime de Ben Ali, le choc est rude. Malgré les espoirs suscités par la révolution et l'attente d'un véritable programme régional de développement durable, la crise est grave et les perspectives à court terme très incertaines.

Ce contexte explique les tensions suscitées par des groupes de contrebandiers qui vivaient du commerce informel et ne cachent pas leur hostilité aux militants anti- Kadhafi et aux réfugiés qui ont fui son régime et se trouvent à la frontière. Nous avons été témoins d'une manifestation brutale d'une cinquantaine de ces hommes au poste frontière de Ras Jedir : arrivés en fin de journée dans des véhicules sans plaque roulant à vive allure, ils ont forcé la douane tunisienne et sont entrés du côté libyen pour manifester leur soutien au régime. Par un curieux hasard la télévision libyenne était présente... Les forces de l'ordre tunisiennes sont restées passives, visiblement pour ne pas envenimer les choses. Ils ne représentent, nous a-t-on dit, qu'une petite minorité mais qui pourrait devenir dangereuse à l'avenir pour la construction de la démocratie tunisienne et pour la sécurité des exilés dans les camps situés à la frontière.

### **L'hospitalité formidable du peuple tunisien**

Ce que l'Histoire retiendra c'est l'extraordinaire mouvement de solidarité dont ont fait preuve les habitants de la région et de l'ensemble du pays quand sont arrivées les premières vagues d'exilés fuyant la Libye, tout d'abord à Ras Jedir puis dans la région de Dehiba et Tataouine où la population accueille plus de 40.000 Libyens dans des camps mais aussi dans les maisons familiales<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> UNHCR, Article d'actualité, « Près de 40.000 civils ont fui les montagnes de l'ouest en Libye », 04/05/2011

Un responsable du HCR arrivé sur le site de Ras Jedir une dizaine de jours après le début de l'exode, nous a confié son admiration : « *Je n'avais jamais vu ça dans mon expérience. Ce sont les gens qui ont tout fait : ils sont venus accueillir les réfugiés, même la nuit, les ont transporté dans leurs voitures vers des lieux d'hébergement, leur ont offert de la nourriture, de l'eau, un réconfort* ». C'est également ce message que les Nations unies ont fait passer à travers les déclarations de l'actrice américaine, Angelina Jolie, ambassadrice de bonne volonté du HCR lors de son passage le 5 avril : « *Je suis là pour remercier la Tunisie, peuple et gouvernement pour avoir ouvert ses frontières aux réfugiés fuyant la Libye. Je suis entièrement solidaire avec la Tunisie pour son noble geste, en cette étape importante de son histoire* »<sup>31</sup>.

Face à la détresse des exilés fuyant les combats, les Tunisiens répondent par une mobilisation citoyenne sans précédent. Pendant près de 10 jours, à la fin du mois de février<sup>32</sup>, des dizaines de milliers de personnes ont été accueillies grâce à la générosité du peuple tunisien : de nombreux citoyens de la région ou d'ailleurs se sont spontanément et bénévolement mobilisés sur place, des collectes ont été organisées dans tout le pays et des bâtiments mis à disposition dans plusieurs villes de la région du Sud.

« *Nous venions de faire notre révolution autour des principes de dignité, de liberté et de démocratie* » nous ont raconté des militants à Ben Guerdane, « *c'était comme une évidence pour nous d'agir pour le respect de la dignité des réfugiés qui arrivaient sur notre sol* ». Jamais cela n'aurait pu avoir lieu du temps de Ben Ali, nous a-t-on dit, car la chape de plomb de la répression obligeait tout le monde à se méfier de tout le monde.

Au moment où chaque jour jusqu'à 15.000 personnes franchissaient la frontière de la Tunisie et où le peuple tunisien offrait concrètement son hospitalité à des dizaines de milliers d'hommes et de femmes dans le besoin au nom de la dignité humaine retrouvée, les Etats européens, Italie en tête, agitaient le fantasme d'une « invasion », d'un « exode biblique », devant l'arrivée par bateau à la mi-février de ... 5000 personnes. L'Europe décidait de fermer ses portes, au nom de la sécurité et de la peur des autres.

Belle leçon à méditer ! Printemps des peuples au sud de la Méditerranée, hiver de l'hospitalité au Nord ?

<sup>31</sup> La presse de Tunisie, « *Angéline Jolie : "nous sommes très reconnaissant à la Tunisie"* », 06/04/2011

<sup>32</sup> AFP, « *Libye : près de 100 000 réfugiés arrivés en Egypte et en Tunisie* », 27/02/2011



## Organisation de l'aide humanitaire d'urgence

A la fin du mois de février, le nombre de personnes se pressant à la frontière avait déjà atteint les 50 000<sup>33</sup>. La Tunisie ne pouvait seule assumer les tâches d'accueil et de protection.

Une opération humanitaire a donc été mise en place par les Nations unies et confiée au HCR et à l'OIM avec comme double objectif d'assurer des conditions basiques d'accueil en matière d'hébergement et de nourriture et d'organiser au plus vite le rapatriement des migrants vers leur pays d'origine. Les Nations unies ont lancé en mars un appel financier d'urgence de 160 millions de dollars pour faire face à la crise, auquel l'Union européenne aurait promis une contribution de 30 millions d'euros<sup>34</sup>.

### Une fuite massive et spécifique

Au 1<sup>er</sup> avril, quelques 210.000 personnes étaient entrées en Tunisie en fuyant la Libye, dont 184.000 à travers le poste frontière de Ras Jedir et 26.000 par le poste de Dehiba, à 200 km au sud dans le désert. A cette même date, 125.000 départs avaient été organisés vers les pays d'origine des migrants.

Si le rythme des arrivées est moins soutenu qu'à la fin du mois de février, les chiffres augmentent néanmoins chaque jour. Selon les chiffres de l'OIM en date du 12 mai<sup>35</sup>, plus de 380.000 personnes ont fui la violence via les frontières terrestres vers la Tunisie, dont 38.343 Tunisiens, 161.371 Libyens et 180.698 d'autres nationalités.

La spécificité de cet exode massif de population est qu'il concerne des hommes et des femmes d'un grand nombre de nationalités qui étaient, pour la plupart, des travailleurs étrangers en Libye. Bien que les informations soient difficiles à confirmer compte tenu de la nature du régime libyen, on estime à 1,5 millions le nombre de travailleurs étrangers qui faisaient fonctionner une grande partie de l'économie libyenne. Le déclenchement des violences contre les étrangers, particulièrement en provenance de l'Afrique noire, la peur du conflit armé, l'arrêt des activités économiques ont poussé les migrants à quitter la Libye précipitamment, en emportant avec eux quelques maigres bagages. Certains témoignages font état de menaces de type raciste à l'encontre des Africains et de fréquentes extorsions d'argent ou de téléphones portables sur la route vers la frontière.

<sup>33</sup> AFP, 27/02/2011, *op.cite.*

<sup>34</sup> Centre d'actualité de l'ONU, « Libye : l'ONU a besoin de 160 millions de dollars pour faire face à la crise humanitaire », 07/03/2011

<sup>35</sup> <http://www.migration-crisis.com/libya/reports/view/424>.

A la différence d'autres déplacements massifs de populations occasionnés par des guerres ou des conflits armés qui concernent des populations d'une même nation ou d'une même région, on se trouve à la frontière tunisienne devant un exil multinational. Au moins 33 nationalités différentes seraient passées par les camps. Ce qui ne fait que compliquer les problèmes d'information et de compréhension, les questions de coexistence au quotidien, et surtout de recherches de solutions adaptées à chaque communauté et à chaque individu.

### **Des camps de transit qui s'installent dans le temps**

Un mois après l'installation des premières tentes au camp de Choucha, à quelques kilomètres du poste frontière de Ras Jedir dans un endroit désertique et désolé, l'impression qui domine encore est celle du chaos : des milliers de tentes frappées du sigle UNHCR sont serrées les unes contre les autres d'un côté de l'unique route qui mène de Ben Guerdane à la frontière libyenne. Tripoli est à environ 150 Km. De l'autre côté de la route se trouvent des campements sauvages avec des abris improvisés, quelques tentes HCR, des entassements de vieilles couvertures, des ordures.



Campements sauvages en face du camp de Choucha, Ras Jedir, avril 2011

© La Cimade

Ce camp de Choucha, dans lequel se trouvaient 7300 personnes durant notre visite, mais qui a accueilli jusqu'à 15.000 personnes, a été monté dans l'urgence alors que des milliers de réfugiés se trouvaient déjà sur place. Des volontaires tunisiens et les réfugiés eux-mêmes ont aidé à planter les tentes, sans qu'un véritable plan d'organisation n'ait pu se mettre en place. Progressivement des points d'eau, des latrines et trois cuisines ont été installés mais ces équipements ne répondent que de façon très insatisfaisante aux besoins. Les réfugiés à qui nous avons parlé se sont tous plaints des mauvaises conditions d'hygiène, des queues interminables pouvant durer jusqu'à trois heures pour recevoir une assiette de nourriture (mauvaise et froide d'après eux), des tentes qui prennent l'eau quand il pleut, de l'absence d'éclairage la nuit, etc.

Les responsables de la Protection civile tunisienne s'inquiétaient des conditions de sécurité en particulier en cas d'incendie. Des inquiétudes malheureusement fondées, le 21 mai un incendie dont l'origine demeure pour le moment inconnue, a entraîné la mort de quatre Erythréens<sup>36</sup>.



Camp de Choucha, Ras Jedir, avril 2011

© La Cimade

<sup>36</sup> AFP, « Tunisie: des incendies font quatre morts dans un camp de réfugiés de Libye », 22/05/2011

Le camp est ouvert à tous les vents, au sens propre comme au sens figuré. Les réfugiés circulent librement mais compte tenu du fait qu'ils sont privés de leurs passeports, comme nous le verrons plus loin, et que l'endroit est isolé et désertique, cette liberté est très relative et ils ne peuvent pas aller très loin.

Rare installation exemplaire au milieu du camp : un hôpital médico-chirurgical de campagne de l'armée marocaine, avec des équipements très modernes sous des tentes, des équipes professionnelles et engagées, fonctionnant 24h sur 24 avec un total de 23 médecins et 21 infirmiers. Installé depuis le début du mois de mars cet hôpital accueille en consultation environ 500 personnes par jour, généralement pour des pathologies liées aux mauvaises conditions de vie dans le camp (cinq cas de tuberculose). La section de psychiatrie, qui travaille en lien avec les ONG médicales présentes dans le camp, traite de pathologies liées au stress des conditions de départ forcé. Elle souligne aussi la question de la réactivation de traumatismes antérieurs pour ceux qui avaient déjà fui des situations de guerre dans leur pays ou connu la torture: Somaliens, Erythréens, Soudanais. Ce dispositif est prévu en principe pour 45 jours et il faut espérer que ceux qui prendront la relève feront preuve des mêmes qualités professionnelles et humaines. Le médecin qui nous a accueillis n'a pas caché son inquiétude devant les risques sanitaires et psychologiques qui ne peuvent que s'aggraver si les réfugiés restent longtemps dans cet environnement, en particulier les familles avec enfants.

Des opérations de réorganisation du camp de Choucha étaient prévues dans les semaines suivantes avec, en particulier, le projet de consacrer un espace sécurisé (c'est-à-dire grillagé) pour les familles qui arrivent en plus grand nombre, notamment tchadiennes et somaliennes. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le HCR qui jusque là gérait le camp a conclu un partenariat avec l'ONG *Islamic Relief Committee* qui assumera désormais la gestion opérationnelle.

### **Des fonds insuffisants pour faire face à la crise**

Au cours de notre visite nous n'avons vu que très peu d'ONG humanitaires au regard de la situation de crise : une tente de Médecins sans frontières, une autre de Caritas International, une de la Croix Rouge et quelques associations islamiques (Secours islamique, *Islamic relief* et *Al Taaoun*). Les moyens demeurent très largement insuffisants. Dans un communiqué du 15 avril<sup>37</sup>, accompagné d'une conférence de presse, le HCR a prévenu « qu'il était confronté à un manque critique de financement pour ses opérations en Libye et dans les pays voisins ». « Si les pays donateurs n'engagent pas des fonds rapidement, cette pénurie de fonds aura probablement des conséquences sur l'assistance humanitaire vitale à des dizaines de milliers de personnes déplacées par les récents combats » a indiqué un porte-parole du HCR lors de la conférence.

<sup>37</sup> UN News, « Libye : les activités du HCR mis en péril par la pénurie de fonds », 15/04/2011

Selon ce même communiqué, sur l'appel de fonds de 68,5 millions de dollars lancé par le HCR pour financer les trois premiers mois de son opération d'urgence, seuls 39,4 millions ont été reçus dont la totalité a déjà été dépensée ou engagée. 18,4 millions de dollars sur cette somme ont servi à financer le programme conjoint du HCR et de l'OIM pour l'évacuation humanitaire de plus de 100 000 personnes depuis la Libye ou la Tunisie. Mais selon le HCR, « il est vital que les opérations du HCR menées actuellement en Egypte et en Tunisie reçoivent un financement pour que l'agence puisse continuer à soutenir les gouvernements de ces deux pays afin qu'ils gardent leurs frontières ouvertes à toutes les personnes fuyant le conflit ».

### **Inégalité des moyens mis en œuvre**

A un kilomètre environ du grand camp de Choucha se trouve un autre camp plus petit et d'allure très différente : le camp des Emirats Arabes Unis, qui dispose clairement de moyens autrement plus conséquents.

Sa gestion est confiée au Croissant Rouge des Emirats et son financement assuré par les Emirats. Comparé aux campements épouvantables de Choucha, on pourrait presque le qualifier d'hébergement d'urgence « cinq étoiles » ! Monté et organisé depuis le 4 mars, avant l'installation de réfugiés, il a une capacité de 2000 places (1700 occupées le jour de notre visite et 200 arrivées attendues pour la soirée) destinées en priorité aux familles. Dans un espace propre s'alignent des grandes tentes, équipées de prises électriques, entre lesquelles courent des enfants. La nourriture est livrée en voiture devant chaque tente pour éviter les interminables files d'attente. Le personnel exclusivement des émirats est nombreux et qualifié, toutes les normes de sécurité sont respectées. Le camp est fermé et gardé. Pour sortir les réfugiés « doivent demander une autorisation » nous a-t-on dit, sous entendant que « tout le monde ne peut pas sortir ».

Lors de notre visite, un autre camp semblable était en cours d'installation par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, également avec une capacité de 2000 places. Il a ouvert depuis et devrait être lui aussi réservé en priorité aux familles et femmes avec enfants, y compris de nationalité libyenne.

Des campements de transit à l'origine on pourrait s'orienter vers l'installation de camps de réfugiés mieux organisés et plus durables à la frontière tuniso-libyenne. Si l'on ne peut que se réjouir de l'amélioration des conditions de vie des populations placées là, on doit s'inquiéter des risques d'une sédentarisation forcée dans cet environnement de milliers de personnes fuyant la Libye. Cela amène à réfléchir aux autres enjeux, au-delà de la prise en charge humanitaire.

## **Urgence politique : Répondre au besoin de protection de ceux qui fuient les violences en Libye**

Jusqu'à présent il semble que la Libye laisse sortir tous ceux qui se présentent au poste frontière avec la Tunisie. Une question se pose néanmoins concernant les blessés : alors que les humanitaires et les autorités tunisiennes s'étaient préparés à l'accueil de dizaines de blessés par un dispositif d'urgence, leur nombre depuis le début de la crise est dérisoire. Serait-ce parce que les autorités libyennes ne veulent pas les laisser partir ? Ou bien parce qu'on les achève ? Ou bien parce que les blessés se trouvent surtout dans les zones de conflits armés à l'est de Tripoli et ne peuvent atteindre cette frontière tunisienne ?

A leur entrée à pied sur le territoire tunisien, une fois franchi le poste frontière, les réfugiés sont orientés vers des bus de l'OIM s'ils arrivent de jour, ou vers un petit camp de transit situé juste à la frontière s'ils arrivent de nuit. Ce campement est sous la responsabilité de l'organisation islamique tunisienne *Al Taaoun* (Coopération) dont les membres nous ont expliqué que les Libyens laissaient souvent passer 2 à 3000 migrants en pleine nuit. Leurs équipes se chargent alors de leur offrir un hébergement et de la nourriture en attendant qu'ils soient envoyés par bus au camp de Choucha.

### **Passeports réquisitionnés, une liberté de circulation bien relative**

Selon les témoignages que nous avons recueillis, dans les bus les militaires tunisiens réquisitionnent les passeports sans explication et sans que ne soit fourni un reçu à leur propriétaire. Puis à leur arrivée, les gens sont enregistrés par le HCR avec un minimum d'information concernant leur situation.

Les passeports sont gardés dans une tente au bord de la route, entourée d'un grillage d'un mètre de haut en mauvais état et surveillée par des soldats tunisiens. Nous avons vu une manifestation animée de migrants tchadiens autour de cette tente qui réclamaient des informations et nous avons constaté que les conditions de sécurité de ces documents semblaient pour le moins problématiques.

L'OIM apporte son soutien pour classer dans de grands bacs, par nationalité et date d'arrivée, ces passeports qui étaient au départ placés en vrac dans des cartons. La raison de cette procédure, nous a-t-on dit, est de garder en sûreté les documents et faciliter l'organisation par l'OIM des départs collectifs vers les pays d'origine des migrants.



Ressortissants pakistanais et bangladeshis attendant l'annonce de leur départ devant la tente de l'OIM. Camp de Choucha, Ras Jedir, avril 2011

© La Cimade

Néanmoins il est clair qu'il ne s'agit pas de la seule considération. En effet, les personnes ne peuvent récupérer individuellement leur passeport en dehors de ces procédures de rapatriement à moins, selon un des responsables de l'OIM que nous avons rencontré, de pouvoir justifier « d'une bonne raison ». Désirer rejoindre des amis ou des proches dans une autre région de la Tunisie ou vouloir se débrouiller par ses propres moyens n'est « probablement pas une raison suffisante » selon ce responsable.

Une fois enregistré dans les camps de la frontière, il est évident qu'on n'en sort pas librement. Si des personnes disposaient de la possibilité de se prendre en charge personnellement à leur arrivée, cela ne semble plus possible une fois qu'elles sont enregistrées.

De plus, l'absence de remise d'un quelconque document lors de la réquisition des passeports pose de sérieux problèmes. Aujourd'hui, si un passeport n'est pas retrouvé, les autorités tunisiennes et les responsables de l'OIM considèrent que la personne n'en avait pas et celle-ci ne dispose d'aucun recours pour justifier de l'existence de son passeport.

D'autres informations confirment la volonté d'empêcher les exilés de circuler. Les personnes qui se sont aventurées à tenter de rejoindre la ville la plus proche ont été « raccompagnées » au camp. Ce contrôle est probablement à mettre en perspective avec les pressions européennes sur la Tunisie pour empêcher les départs de ses côtes. Pour les milliers de personnes bloquées dans ces camps depuis plusieurs semaines, cette situation est de plus en plus mal vécue.

### Les oubliés du camp de Choucha

Plus de 90.000 personnes ont déjà été rapatriées dans leur pays d'origine dans ces opérations de retour coordonnées par l'OIM et financées en partie par les pays d'origine et en

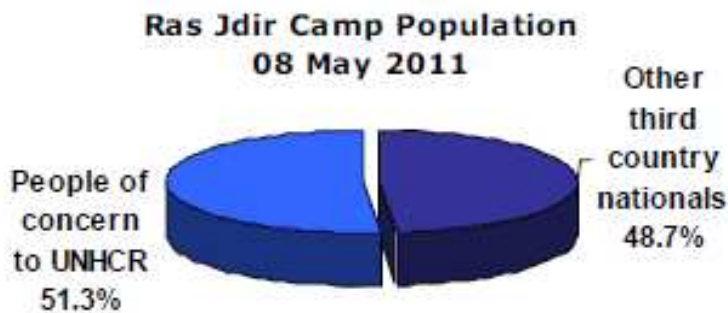


partie par la communauté internationale. Certains pays organisent les évacuations dès la frontière à l'arrivée de leurs ressortissants, cela a notamment été le cas des ressortissants marocains, turcs, philippins, ou encore chinois. Le ralentissement des financements internationaux serait la cause des délais de plus en plus longs pour l'organisation des voyages vers des pays pauvres tels que le Tchad qui ne peuvent se charger du financement du rapatriement de leurs concitoyens.

Mais le problème le plus sérieux concerne les personnes qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine pour des raisons politiques : Somaliens, Erythréens, Soudanais du Darfour, Ethiopiens Oromos, Ivoiriens.



Les responsables du HCR estimaient début avril que ces catégories, relevant directement de son mandat, représentaient environ un tiers des personnes présentes dans les camps, soit plus de 2000 personnes. En mai, selon les chiffres publiés par le HCR, ces personnes sont devenues majoritaires : 2.490 personnes sur les 4.912 accueillis dans les trois camps de Ras Jedir relevaient du mandat du HCR, soit plus 51%<sup>38</sup>.



UNHCR, Update n°24,

Certains sont déjà reconnus comme réfugiés en Libye par le HCR, la majorité l'est devenue aujourd'hui *de facto*. Tous ont besoin d'une protection et la grande majorité relève probablement de la Convention de Genève sur les réfugiés.

L'urgence politique est de trouver des pays qui acceptent de leur offrir l'asile. Au moment de notre visite, le HCR débordé par les tâches de gestion des camps n'avait pas encore réalisé d'entretiens approfondis avec ces réfugiés dont il doit assurer la protection et pour lesquels il doit trouver des solutions de réinstallation.

Notre équipe s'est entretenue avec des Ivoiriens, des Somaliens et un Camerounais se trouvant dans cette situation d'attente angoissée. Ils n'avaient reçu aucune information sur leur sort et n'avaient pas été entendus. Pour ceux qui étaient arrivés depuis un mois l'attente devenait insoutenable.

<sup>38</sup> UNHCR, Update n°24,

Depuis notre retour, nous avons été contactés plusieurs fois par téléphone par des Ivoiriens du camp de Choucha. Leurs cris d'alerte sont de plus en plus pressants car les tensions deviennent insupportables à l'intérieur du camp, nous disent-ils. Le 25 avril, leur groupe composé d'une centaine de personnes n'avait pas encore reçu d'information conséquente sur leur sort de la part du HCR et aucun d'entre eux n'avait été auditionné. L'anxiété et l'exaspération provoquent des tensions violentes entre les différents groupes et, plus grave encore, des exilés n'en pouvant plus d'attendre sont retournés clandestinement en Libye avec tous les risques que cela comporte.

Les pays européens, la France en particulier, s'honoreraient d'accorder l'asile aux quelques milliers de réfugiés bloqués actuellement à la frontière avec la Libye et qui le demanderaient. Dès début mars, Antonio Guterres, Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a lancé un appel à « la solidarité internationale, surtout aux pays de réinstallation, pour qu'ils ouvrent aussi leurs portes » à ces cas « très minoritaires mais qui méritent une attention toute particulière ».<sup>39</sup>

Malheureusement, cela ne semble pas encore le cas puisque la France n'a pas répondu favorablement aux demandes de réinstallation de réfugiés proposées par le HCR et insiste sur des solutions de type « zones humanitaires » dans la région plutôt que sur un accueil en Europe !

Or, il est clair que la solution ne peut pas être de garder les réfugiés sous perfusion humanitaire dans les camps de la frontière tuniso-libyenne. Non plus que d'imposer à la Tunisie de les prendre seule en charge. Le drame survenu le 21 mai au Camp de la Choucha à la suite d'un incendie qui a fait quatre morts montre à quel point il est urgent d'évacuer ces camps en permettant un rapatriement rapide des migrants vers leurs pays d'origine et en offrant des places de réinstallation pour les réfugiés dans des pays tiers.

Il faut donc que les Etats, européens en particulier, acceptent de se partager l'accueil de ces hommes et de ces femmes qui ont besoin de protection internationale. Et qu'ils s'engagent sans tarder avant que ne s'envenime la situation et que n'éclatent des conflits à l'intérieur et à l'extérieur des camps.

Il serait particulièrement désastreux pour la Tunisie de voir se développer un foyer de tension dans la zone très sensible de la frontière avec la Libye, après qu'elle a fait preuve d'un si beau mouvement de solidarité à l'arrivée des réfugiés. Il serait aussi humainement et politiquement inacceptable que les Etats européens engagés dans la lutte contre les violences déclenchées par le Colonel Kadhafi contre des populations civiles oublient ces réfugiés, victimes de ce même régime, et refusent de prendre leurs responsabilités à leur égard.

---

<sup>39</sup> AFP, « Les directeurs du HCR et de l'OIM auprès des réfugiés à la frontière tuniso-libyenne », 08/03/2011

## **II. Liberté retrouvée et besoin de mobilité pour des jeunes Tunisiens**

A la question : « pourquoi y a –t-il eu tant candidats au départ depuis la révolution ? » nous avons reçu en Tunisie des réponses simples, qui mettent en avant ce que l'on pourrait qualifier la normalité d'une réaction humaine en période de bouleversements profonds, surtout de la part de jeunes gens.

La révolution du 14 janvier et l'extraordinaire mouvement de fierté qu'elle a provoqué dans le peuple tunisien se résume en deux mots : dignité et liberté. Sentiments très forts qui font place à la peur et à l'absence de projets d'avenir dans un système politique et économique auparavant verrouillé par le clan au pouvoir au bénéfice de quelques uns.

Pour quelques milliers de jeunes, ce bouleversement a signifié la possibilité de réaliser un rêve interdit jusque là : partir tenter leur chance de l'autre côté de la Méditerranée, dans ces pays d'où viennent tant de touristes et où des compatriotes, parents, amis ou connaissances ont à leurs yeux réussi. Eux-mêmes malgré leurs études et leur volonté, étaient condamnés au chômage ou à des petits boulots sans avenir dans une société étouffante.

Ces jeunes, courageux, qui partent en prenant d'énormes risques, on les appelle au Maghreb des *harraga* « brûleurs »). Dans la Tunisie de Ben Ali, comme dans l'Algérie d'aujourd'hui, ils étaient criminalisés par le pouvoir en place. Pour répondre aux pressions européennes et au mépris de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (repris dans l'article 14 de la Constitution Tunisienne) qui dispose que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir », le gouvernement de Ben Ali avait inscrit dans sa législation un délit de sortie illégale du territoire, passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois<sup>40</sup>. La police tunisienne montait la garde. Les frontières de la Tunisie étaient largement ouvertes aux touristes qui entraient sans visa et fermées aux Tunisiens qui tentaient de sortir sans visa. Impossible aussi, ou très difficile de passer par la Libye pour s'embarquer à partir des côtes Libyennes puisque depuis 2008, le colonel Kadhafi est devenu le gendarme zélé de l'Italie et de l'Europe, chargé de la chasse aux bateaux d'émigrés devant ses côtes, en échange de quelques dizaines de milliers de dollars de plus. Pour pouvoir rejoindre l'Europe clandestinement, il fallait désormais emprunter des chemins bien plus longs, via la Lybie, la Turquie et la Grèce.

---

<sup>40</sup> Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 :

Article 34 : Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 ;

Article 35 « Tout tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement »

La chute de Ben Ali en janvier et l'insurrection en Libye en février ont fait pratiquement disparaître toutes ces contraintes policières. Il nous a été dit que dans la région de Zarzis, point principal des départs récents, le nombre de gardes côtes était passé de 65 à six pendant cette période !

Pour certains jeunes qui espéraient des jours meilleurs, le projet est devenu tout à coup possible. Grâce à l'effondrement du dispositif répressif envers les migrants, ces derniers n'ont plus eu besoin de recourir à des réseaux capables de contourner la surveillance. Avec un peu d'argent et le concours de petits bateaux de pêche, l'aventure est devenue accessible. La dynamique a entraîné des jeunes chômeurs ou précaires de la région déterminés à réaliser leur rêve : 5.000 départs en cinq jours, puis 10 puis 20.000. « *Cela n'a rien d'exceptionnel, nous a dit un responsable de la Ligue des Droits de l'Homme, souvenez vous de ce qui s'est passé avec les Albanais* ».

Viennent ensuite les explications sur les causes profondes de ce désir et de ce besoin de mobilité : la pauvreté endémique et le chômage des jeunes, l'aggravation momentanée de la situation économique dans les régions du Sud Tunisien, les incertitudes sur l'avenir et les difficultés à prévoir à court terme dans la phase de transition démocratique.

D'après les premières conclusions des membres de la délégation REMDH, FTCT et Migreurop ayant réalisé une mission en février à Lampedusa en Italie et à Zarzis en Tunisie, la grande majorité des Tunisiens parvenus en Italie vient du Sud. Régions délaissées, si l'on excepte la zone touristique du bord de mer, et d'où sont parties les premières manifestations de revendications sociales. Pour un grand nombre de jeunes éduqués et formés, les seuls emplois étaient des petits boulots précaires et sans avenir. La région dans son ensemble vivait essentiellement des échanges avec la Libye et du tourisme, deux secteurs en grande difficulté actuellement. Les économistes prévoient un pic inquiétant de 700.000 chômeurs en juin 2011 pour l'ensemble du pays, dont plus de 200.000 jeunes diplômés auxquels s'ajoutent les plusieurs dizaines de milliers de tunisiens qui travaillaient en Libye et sont revenus au pays en raison du conflit armé.

En attendant que de véritables programmes de développement régionaux favorisant l'emploi se mettent en place, que de nouvelles relations avec une Libye en paix s'établissent et que les affaires reprennent dans l'industrie hôtelière, les perspectives de trouver un emploi, un logement, d'aider sa famille sont rares et incertaines. Ce qui ne fait qu'attiser les projets d'émigration, pour quelque temps au moins, le temps que la situation se stabilise.

Comme témoignait un jeune arrivé récemment à Paris après une invraisemblable odyssée depuis Lampedusa « *Nous ne fuyons pas la Tunisie d'aujourd'hui, mais nous sommes partis pour chercher du travail, dans la dignité et la liberté, et pour aider nos familles* ».

Héros de la révolution tunisienne, ils sont partis en croyant qu'ils seraient bien accueillis, que l'on comprendrait la légitimité de leur projet. Ils avaient une si belle idée de la France ! La réalité est rude et les dépasse. Ils sont devenus les jouets de manœuvres politiciennes en France comme en Italie où l'on veut faire croire, contre toute évidence statistique et sociale, à une invasion incontrôlable ; parce que les gouvernements italiens et français ont refusé de voir et de comprendre qui ils étaient, d'où ils venaient, pourquoi ils avaient bravé la mort en mer.

Parce que l'Europe ne voit dans les bouleversements démocratiques qui secouent le monde arabe que le danger migratoire, ils sont stigmatisés, appelés « clandestins », « illégaux », alors qu'ils n'aspirent qu'à être reconnus. Nul doute qu'ils auraient préféré venir en avion, en sécurité, avec un visa leur permettant de réaliser et tester leur projet migratoire, avant de retourner chez eux dignement.

Que de souffrances, d'humiliations, de morts, de dépenses inutiles et scandaleuses affectées à la répression auraient pu être évitées si le simple droit à la mobilité leur avait été reconnu !

### III. Résistances tunisiennes contre l'approche sécuritaire des questions migratoires

Notre mission a coïncidé avec la visite du président du Conseil italien Silvio Berlusconi à Lampedusa où il avait menacé de renvoyer tous les migrants tunisiens par bateaux, suivie quelques jours après, le 4 avril, de sa visite à Tunis pour tenter de convaincre le gouvernement tunisien de réadmettre ses ressortissants.

Le thème des migrations était dans tous les esprits et dans la presse. Et le ton reflétait bien l'attitude nouvelle que l'opinion publique et les autorités entendent assumer face aux pressions jugées inacceptables de l'Italie et de l'Europe : la Tunisie qui vient de faire sa révolution n'est plus celle de Ben Ali et elle n'admettra pas que les questions migratoires soient traitées uniquement sous l'angle sécuritaire, au seul bénéfice des Etats européens. Le pays a largement ouvert sa frontière aux 380.000 exilés de Libye et leur a offert un accueil digne et généreux, il ne peut accepter de se soumettre aux pressions européennes et de fermer ses frontières à ses propres ressortissants. Question de souveraineté et de dignité nationale.



Manifestation devant l'ambassade d'Italie, avril 2011

« *L'émigration zéro est impossible* », nous a confié un responsable du ministère de l'Intérieur, « *et nous ne pouvons et ne voulons pas entrer dans cette logique* ». Pour lui, il faut développer des mesures permettant une circulation légitime, ce qui implique la facilitation des visas, des possibilités accrues de regroupement familial et des accords pour une émigration légale pour le travail. Pour ceux qui sont déjà partis, il réclame qu'ils soient traités avec humanité et que leurs droits fondamentaux soient respectés.

Parallèlement, mais indépendamment c'est-à-dire sans chantage sur la fermeture de ses frontières, la Tunisie a besoin d'un appui financier international pour faire face aux défis économiques et sociaux énormes qui sont devant elle. Dans cette période de transition les attentes de la population et des jeunes en particulier, sont immenses et les autorités doivent jouer contre la montre. Dans ce contexte et avec une opinion publique très remontée contre les pressions internationales, il nous a été dit maintes fois qu'un retour massif des émigrés de Lampedusa poserait d'énormes problèmes à la Tunisie et serait un mauvais coup porté au processus de démocratisation

Côté de la société civile, nous avons constaté un très fort sentiment à la fois d'indignation devant l'instrumentalisation des migrants de Lampedusa et de résistance face au chantage européen.

Dans les deux conférences de presse organisées par la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, la Fédération des tunisiens pour une citoyens des deux rives (FTCR) et le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux auxquelles nous avons assisté les messages étaient clairs :

- le blocage de 20.000 émigrés tunisiens sur l'île de Lampedusa est une manipulation politico-médiatique des autorités italiennes destinée à démontrer qu'il s'agit d'une invasion insupportable. En effet, à l'échelle de Lampedusa, le maintien de tous ces émigrés représente une charge insoutenable. Mais s'ils avaient été transférés, comme c'est le cas habituellement, dans d'autres lieux en Italie, l'effet de masse n'aurait pas eu lieu et le traitement individuel et digne des situations aurait pu avoir lieu. Le discours sur l'invasion est une imposture, surtout si l'on compare les mouvements actuels de population à d'autres périodes. En 2008, avant la conclusion d'accords avec la Tunisie et la Libye, l'Italie a accueilli 37.000 personnes à ses frontières maritimes<sup>41</sup>.
- Le chantage exercé par l'Italie et l'Europe sur la Tunisie pour qu'elle joue le rôle accepté par Ben Ali et Kadhafi dans la lutte contre les migrations à destination de l'Europe est inacceptable. Un dialogue équilibré et respectueux sur la coopération doit remplacer les pressions unilatérales et dominatrices des Etats européens.
- Les droits fondamentaux des tunisiens doivent être respectés, où qu'ils se trouvent.

---

<sup>41</sup> Chiffres figurant dans le rapport annuel de Frontex pour l'année 2008.

Le jour de la visite de Berlusconi à Tunis, le 4 avril, une manifestation était organisée devant l'Ambassade d'Italie par ces mêmes organisations. Au-delà des revendications, le message de ces ONG est simple : il est inconcevable, répètent-elles, que la Tunisie, qui traverse une phase critique de son histoire, ait pu accueillir dans des conditions décentes plus de 300.000 réfugiés fuyant la Libye, alors que l'Italie s'alarme de l'arrivée de 20.000 émigrés tunisiens qui ne cherchent qu'à travailler. « Si l'Europe est réellement un partenaire de la Tunisie, elle doit soutenir le processus démocratique dans le pays et ne pas dresser d'obstacles ». Les positions de l'Italie et de la France sont un chantage consistant à « conditionner l'octroi à la Tunisie du statut de partenaire avancé par l'adoption d'une politique coercitive en matière d'émigration »<sup>42</sup>.



Manifestation devant l'ambassade d'Italie, avril 2011

© La Cimade

Preuve d'un premier résultat de cet esprit de résistance, l'intervention personnelle du Président du Conseil Italien à Tunis n'a pu empêcher l'échec d'un accord sur la réadmission des 20.000 Tunisiens de Lampedusa. Le gouvernement tunisien n'ayant pas cédé, Silvio Berlusconi a annulé la conférence de presse prévue avant son départ.

<sup>42</sup> TAP, « Des ONGs dénoncent les conditions d'accueil inhumaines et humiliantes des émigrés tunisiens bloqués à Lampedusa », 04/04/2011



Selon la presse tunisienne, lors de son entretien avec Berlusconi, le Premier ministre tunisien lui a fait savoir que l'Europe devrait comprendre que « les priorités immédiates du gouvernement provisoire tunisien ne sont pas celles du gouvernement italien » et plus généralement des pays européens. La Tunisie fait face « au besoin de consolider un degré de stabilité sociale et économique afin de garantir la transition démocratique », alors que l'Europe (à travers l'Italie) « entend jouer la carte de l'insécurité » à des fins électoralistes. « Les principales sources de légitimité du nouveau régime tunisien se situent principalement en Tunisie, auprès d'acteurs locaux divers qui font partie intégrante d'une société civile devenue ouvertement attentive et vigilante quant au respect des droits humains, de la justice sociale et des libertés individuelles. Alors qu'un accord bilatéral visant à faciliter l'expulsion ou la réadmission des migrants en situation irrégulière est, par définition, basé sur des intérêts asymétriques, voire incompatibles sur le long terme avec des priorités immédiates de développement social et économique »<sup>43</sup>.

On connaît la suite : les autorités italiennes ont décidé seules d'accorder aux Tunisiens de Lampedusa des titres de séjour de six mois en Italie, leur permettant ainsi de circuler dans l'espace Schengen. La France a mis en place une odieuse chasse aux Tunisiens assortie d'un jeu de ping-pong consistant à les renvoyer vers la frontière italienne, et remet en cause le fondement des politiques migratoires actuelles : la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen<sup>44</sup>.

En ce qui concerne, le sort des nouveaux émigrés tunisiens arrivés à Lampedusa après ces mesures exceptionnelles, un accord a été conclu entre la Tunisie et l'Italie le 5 avril autorisant leur retour forcé. Les conditions de ces renvois soulèvent néanmoins beaucoup de questionnements ; Amnesty International Italie a notamment indiqué son inquiétude dans un courrier au Président du Conseil face au manque de transparence de ces nouvelles mesures et a demandé aux autorités italiennes de diffuser le texte de l'accord<sup>45</sup>.

La Tunisie, face à ces pressions, semble finalement avoir accepté une certaine collaboration. Dans un communiqué du 05 mai 2011, le ministère de l'Intérieur italien a annoncé la remise de quatre vedettes, équipées de radars et radios thermiques, à la Tunisie et a remercié celle-ci et ses forces de police « pour l'action qu'ils sont en train de mener et les résultats obtenus » au sujet de l'accord conclu le 5 avril entre les deux pays<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> La Presse de Tunisie, « Immigration irrégulière : un (autre) accord entre la Tunisie et l'Italie », 10/04/2011

<sup>44</sup> Libération (AFP), « Consensus européen pour durcir Schengen », 12/05/2011

<sup>45</sup> Amnesty International, « Amnesty international scrive al presidente del consiglio e al ministro delle Interni : l'Italia eviti un 'ulteriore crisi umanitaria e desista da espulsioni sommarie' », 21/04/2011

<sup>46</sup> Ministère de l'Intérieur italien, « Immigrazione, Maroni: «L'accordo con la Tunisia funziona », 11/05/2011

## IV. Une réaction européenne indécente et dangereuse

### Un soutien de l'Europe à la révolution tunisienne, « mais » ...

Officiellement, l'Union européenne se félicite des changements historiques en Tunisie. C'est également le discours des représentants de la Délégation européenne à Tunis en charge des dossiers de la coopération avec les ONG et des programmes sociaux que nous avons rencontrés, qui espèrent une collaboration « plus efficace » avec le nouveau régime.

Pourtant, les félicitations de l'UE à la révolution associées à un chantage sur la coopération à la lutte contre l'immigration dite clandestine, une fois mises en perspective avec les diverses déclarations européennes sur l'arrivée des Tunisiens en Italie, sonnent faux. Elles montrent dans le meilleur des cas que l'UE n'accorde que peu de considération à la construction démocratique en Tunisie, dans le pire qu'elle est prête à la déstabiliser au prétexte de protéger ses frontières.

La déclaration de José Manuel Barroso<sup>47</sup>, Président de la Commission européenne, le 12 avril à Tunis, après un entretien avec le Premier ministre Tunisien, Beji Caied Essebsi, résume bien l'indécence dont fait preuve l'Europe face à la Tunisie. Monsieur Barroso souligne « toute l'admiration » que « le peuple tunisien mérite », rappelle la détermination de l'Union européenne à apporter « tout son soutien aux réformes en Tunisie » et « les défis énormes » auxquels la Tunisie doit faire face. « L'Europe est avec vous ! » dit-il. Et pourtant, dans ce même discours, il affirme aussi, de manière à peine dissimulée, le chantage que l'UE est prête à mettre en œuvre pour contraindre la Tunisie à coopérer sur la « gestion des flux migratoires ».

Ainsi, « l'Union européenne est déterminée à faire un saut qualitatif avec [ses] voisins du Sud (...) à travers un partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée ». Il s'agira d'un « soutien ciblé à la transition démocratique, un partenariat étroit avec la population » et d'une « stimulation de la croissance économique inclusive et de la création d'emploi ». Selon ses propos, une enveloppe supplémentaire (à l'aide de 257 millions d'euros déjà prévue pour la période 2011-2014) de 130 millions d'euros sera attribuée à la Tunisie.

**Mais, en « même temps**, l'Europe et la Tunisie aborderont la question de la migration dans ce même esprit constructif ». Un soutien à la révolution tunisienne donc, « mais » ... l'UE attend « de la Tunisie une action forte et claire en acceptant la réadmission de ses ressortissants qui se trouvent de manière irrégulière en Europe, ainsi que dans la lutte contre la migration irrégulière ».

<sup>47</sup> Déclaration du Président Barroso à la suite de sa rencontre avec Béji Caied Essebsi, Premier ministre de la Tunisie, speech 11/259, 12/04/2011

Un engagement jugé « crucial » par M. Barroso pour la suite de la coopération de l'UE avec la Tunisie. « L'Europe est prête à vous aider avec des moyens supplémentaires, mais il nous faut aussi que les autorités tunisiennes s'engagent davantage ».

Dans ce discours, pas un seul mot des centaines de milliers de réfugiés accueillis depuis le mois de février par la Tunisie, dans la dignité, sans crier à l'invasion, et ce, avant même l'arrivée de l'aide internationale. Pas un mot non plus, des fonds qui commencent à manquer pour gérer les camps, pour organiser les départs et des « oubliés » du camp de la Choucha.

M. Barroso conclut en se disant « conscient des défis qui attendent » la Tunisie : « La démocratie, un Etat de droit et la prospérité ne s'achèvent pas du jour au lendemain ». Mais l'UE peut-elle réellement se dire consciente de ces enjeux tout en demandant à la Tunisie de renouer avec les mesures sécuritaires qui avaient permis, au prix de la violation des droits fondamentaux des personnes, de réduire les départs vers l'Europe ? Peut-elle décemment demander à la Tunisie de réadmettre ses ressortissants sans aborder la question des centaines de milliers de personnes fuyant la Libye, accueillies par la Tunisie et dont on ne sait quand le flot va s'arrêter ?



Camps de Choucha, Ras Jedir, avril 2011  
© La Cimade

## **Boucler les frontières européennes**

Sans complexe, ignorant les bouleversements et les défis que relève actuellement la Tunisie, l'Italie et l'Union européenne ont adopté une attitude alarmiste et la logique répressive habituelle face aux arrivées dites massives en Europe : contenir les migrants dans les pays de départ et renvoyer ceux qui sont arrivés en Europe. Les conséquences de cette attitude sur la Tunisie ne sont pas prises en compte, et les politiques migratoires européennes de sous-traitance des contrôles aux frontières, dont les événements actuels révèlent les conséquences et les limites, ne sont pas remises en question.

## **Des propos hasardeux et provocants**

Les propos les plus indécents des dirigeants européens se sont succédés depuis l'arrivée en quelques jours à partir du 13 février, d'environ 5000 migrants tunisiens sur l'Île de Lampedusa : le gouvernement italien a immédiatement annoncé sa volonté d'envoyer des policiers italiens en Tunisie pour empêcher les départs. Une idée jugée évidemment « inacceptable » par le porte-parole du gouvernement tunisien : « Le peuple tunisien refuse le déploiement de soldats étrangers sur [son] territoire », le contrôle du littoral tunisien « relève de la compétence des autorités tunisiennes »<sup>48</sup>.

En avril, Francesco Speroni, député italien de la Ligue du Nord a comparé l'arrivée des migrants tunisiens à une « invasion de force » et préconisé ... l'usage d'armes à feu pour se « défendre » : « Nous utilisons des armes au Liban et en Afghanistan, pourquoi nous n'en utiliserions pas pour défendre nos frontières ? », « Si quelqu'un envahit les eaux territoriales d'un pays étranger, ce pays a le droit d'utiliser des armes, c'est le droit international »<sup>49</sup>. Une interprétation du droit international pour le moins déplorable et bien éloignée des véritables engagements internationaux que l'Italie et les Etats membres devraient respecter.

Le 6 avril, 220 personnes ont trouvé la mort dans le naufrage de leur embarcation à 40 miles marins de Lampedusa. « La pire tragédie survenue ces dernières années en Méditerranée dans le cadre de ces tentatives de traversée » selon le HCR. Suite à ce drame et face aux volontés européennes de fermeture des frontières, le HCR a dû rappeler les principes du droit international maritime et demander la mise en place d'urgence de mécanismes « plus fiables et plus efficaces pour le sauvetage en mer ».

<sup>48</sup> Déclarations de M. Taeib Baccouche à la chaîne télévisée Al Arabiya reprises par l'AFP : Le Monde, «*Tensions entre l'Italie et la Tunisie autour des réfugiés* », 14/02/2011

<sup>49</sup> <http://migrantsatsea.wordpress.com/2011/04/13/mep-francesco-speroni-italy-entitled-to-use-weapons-to-prevent-landings-by-migrant-boats/>

Un des responsables de l'organisation internationale a déploré l'absence de protection des personnes qui fuient par la voie maritime : « actuellement des dizaines de milliers de personnes fuient le conflit en Libye et affluent via les frontières terrestres en Tunisie et en Egypte où ils trouvent la sécurité et où ils reçoivent un abri et de l'aide. Il est difficile d'admettre que la protection des personnes qui fuient via la frontière maritime de la Libye ne figure visiblement pas au même rang de priorité ». Le HCR exhorte également les « capitaines de navires de continuer à prêter assistance aux personnes en détresse en mer. Toute embarcation bondée quittant la Libye en ce moment doit être considérée comme étant en situation de détresse »<sup>50</sup>.

Au début du mois de mai, le quotidien britannique *The Guardian* révélait que l'OTAN aurait « laissé mourir en mer des migrants africains »<sup>51</sup> au début du mois d'avril. L'embarcation en péril aurait tenté d'entrer en contact avec un navire de l'Otan, probablement selon le journal, un porte-avion français, qui aurait ignoré ces appels. Sur les 72 passagers, seuls neuf auraient survécu<sup>52</sup>.

Selon le réseau Migreurop, « environ 1000 personnes sont mortes en mer en essayant d'atteindre les côtes fortifiées des rives sud de l'Union européenne »<sup>53</sup>.

Des drames qui ne semblent malheureusement pas remettre en cause l'approche sécuritaire des Etats européens. Nicolas Sarkozy va jusqu'à remettre en question les principes de libre circulation à l'intérieur de l'espace Schengen car l'Italie ne serait pas assez efficace dans la surveillance des côtes européennes et dans le renvoi des « indésirables ». Par ailleurs, selon le Président français, il faudrait mettre en place des « zones humanitaires en Afrique du Nord pour gérer les flux migratoires consécutifs aux révoltes arabes », zones qui seraient installées loin du territoire européen « dans un premier temps en Tunisie et en Egypte, mais nous souhaiterions qu'elles le soient rapidement en Libye pour traiter la question des dizaines de milliers de personnes déplacées ». Selon lui, « c'est la seule façon de gérer tranquillement la question des flux migratoires »<sup>54</sup>.

---

<sup>50</sup> HCR, News, « *Le HCR appelle les Etats à respecter les principes du sauvetage en mer et du partage de la charge* », 12/04/2011

<sup>51</sup> The Guardian, « *Nato units left 61 African migrants to die of hunger and thirst* », 08/05/2011, Le Monde, « *L'Otan accusée d'avoir laissé mourir des migrants au large de la Libye* », 09/05/2011

<sup>52</sup> Human Right Watch, « [OTAN : Il faut mener une enquête sur le tragique naufrage d'un bateau fuyant la Libye](#) », 10/05/2011

<sup>53</sup> Migreurop, « *Etau mortel en mer méditerranée* », 11/05/2011,

<sup>54</sup> AFP, « *Sarkozy veut des "zones humanitaire" pour gérer les flux migratoires* », 11/03/2011

## Des mesures visant la fermeture des frontières

Au-delà de ces déclarations hasardeuses et médiatiques, la volonté européenne est bien de tout faire pour éviter l'arrivée d'embarcations en provenance de Tunisie ou de Libye sur les côtes italiennes.

Dès le 20 février, à la demande du gouvernement italien, l'opération HERMES de l'Agence Frontex est déployée, alors que son démarrage n'était pas prévu avant le mois de juin<sup>55</sup>.

Le 11 mars, le Conseil européen extraordinaire sur la situation en Méditerranée confirme la volonté européenne de poursuivre sa logique répressive à l'encontre des migrants se dirigeant vers l'Europe quel que soit le contexte en Tunisie. La déclaration finale de ce Conseil annonce que l'opération HERMES 2011 de Frontex permettra « de suivre de près l'effet des événements sur les mouvements migratoires à l'intérieur et en provenance de la région » et appelle les Etats membres à accroître leur soutien à Frontex et la Commission européenne à débloquer des ressources supplémentaires.

Le Conseil annonce également que « l'Union européenne se concertera avec les pays concernés de la région à propos de l'aide financière et technique permettant d'améliorer le contrôle et la gestion des frontières et quant aux mesures destinées à faciliter le retour des immigrants dans leur pays d'origine »<sup>56</sup>.

Les visites des dirigeants italiens et européens se sont succédées en vue d'obtenir la coopération de la Tunisie dans la réadmission de ses ressortissants parvenus à Lampedusa et dans la surveillance de ses 1800km de côtes.

Face à ce fantasme européen de l'invasion, même l'OIM, loin d'être connue pour des positions radicales, a rappelé récemment aux Etats européens que l'essentiel des personnes fuyant la Libye était accueilli par les pays voisins. Un des représentants de l'organisation a ainsi interpellé les gouvernements européens sur la nécessité de replacer la question dans son contexte : « Nous avons plus de 600.000 personnes qui ont quitté la Libye et ont transité par des pays voisins. La Tunisie et l'Egypte ont gardé leurs frontières ouvertes. Le Tchad, le Mali et d'autres ont fait de même. (...) En terme de migration, la pression migratoire n'est pas pour le moment placée sur l'Europe, elle l'est sur des pays d'Afrique du Nord »<sup>57</sup>

<sup>55</sup> Frontex, News release, 20/02/2011 [http://www.frontex.europa.eu/newsroom/news\\_releases/art96.html](http://www.frontex.europa.eu/newsroom/news_releases/art96.html)

<sup>56</sup> Conseil européen extraordinaire sur la situation en méditerranée, 11/03/2011. <http://www.regards-citoyens.com/article-declaration-du-conseil-europeen-sur-la-situation-en-mediterranee-69111219.html>

<sup>57</sup> Reuters, « L'essentiel des réfugiés de Libye accueillis en Afrique du Nord », 26/04/2011

## **L'obstination européenne pour des politiques migratoires inefficaces et attentatoires aux droits de l'Homme**

Si le nombre des arrivées en Italie est impressionnant au regard de la taille et de la population de l'île de Lampedusa ainsi que de la courte période durant laquelle elles sont survenues, les chiffres ne sont pas si exceptionnels que le gouvernement italien souhaiterait le faire croire. En réalité, l'Union européenne et ses Etats membres anticipent. Ils craignent de ne pouvoir limiter ces arrivées face d'une part à un nouveau régime tunisien qui, contrairement à son prédécesseur, se montre peu enclin à répondre à leurs injonctions et d'autre part à la fuite de milliers de personnes de la Libye et dont le nombre risque d'augmenter considérablement.

Pour le moment, la Tunisie ne semble ni vouloir user d'une répression outrancière contre les migrants, ni laisser déstabiliser son processus démocratique par des pressions européennes basées sur un fonctionnement d'un autre âge. Or, jusqu'à présent, le dispositif européen s'articulant autour de l'arsenal militaire coordonné par Frontex et la collaboration sans faille de certains pays de départ dont la Tunisie et la Libye a toujours permis d'endiguer les vagues d'arrivées sur le territoire européen.

Les migrants parvenus jusqu'aux frontières européennes sont renvoyés, les navires, avions et hélicoptères patrouillent, et les pays de départ arrêtent, enferment et refoulent les potentiels candidats. Le zèle avec lequel ces Etats s'investissent dans cette chasse aux migrants au nom de la protection des frontières européennes est souvent inversement proportionnel à celui qu'ils mettent dans le respect des droits de l'Homme dans leur pays.

Une méthode estimée efficace par l'Union européenne, peu regardante sur le respect des droits des migrants, et qui s'obstine dans une vision réductrice et à court terme. Quand d'un côté elle soutient les avancées vers un Etat de Droit, de l'autre elle finance et ferme les yeux sur les violations des droits de l'Homme commises au nom de la protection de ses frontières. la différence est qu'aujourd'hui, elle fait face à un Etat devenant réellement démocratique, la Tunisie, et cette méthode fonctionne –heureusement – beaucoup moins bien.

L'efficacité de cette guerre aux migrants, malgré les chiffres avancés, est pourtant bien relative. Les départs vers l'Europe depuis certains points de passage ont effectivement considérablement réduit, mais d'autres voies s'ouvrent, déplaçant inéluctablement les points de départ et d'arrivée des migrants, rendant les parcours plus longs, plus dangereux et renforçant, voire créant, le *business* autour de la traversée clandestine.

A la fin de l'année 2005 et durant les premiers mois de 2006, l'Espagne avait elle aussi crié à l'invasion face au débarquement de milliers de personnes sur les Iles Canaries parties depuis les côtes mauritaniennes et sénégalaises. Des départs qui survenaient quelques mois après les dramatiques événements de Ceuta et Melilla dans le nord du Maroc, pressé par l'UE de contrôler les frontières européennes<sup>58</sup>.

Face à ces arrivées « massives » sur les Iles Canaries, l'Union européenne et ses Etats membres et en particulier l'Espagne ont réagi rapidement : pont aérien pour le renvoi des migrants arrivés sur les Iles espagnoles, fonds importants à la Mauritanie pour qu'elle arrête et refoule les personnes soupçonnées de vouloir rejoindre l'Europe, construction par l'armée espagnole d'un centre de détention pour migrants en dehors de tout cadre légal sur le sol mauritanien, déploiement de bateaux de l'agence Frontex qui patrouillent jusque dans les eaux territoriales mauritaniennes ... Résultat, un an plus tard les arrivées avaient chuté de moitié et après quatre ans de ... 99% (176 arrivées en 2010)<sup>59</sup>. Une réussite statistique dont se félicite l'Agence Frontex et qu'elle attribue très justement à la coopération de la Mauritanie et du Sénégal, et en particulier aux arrestations effectuées sur les lieux de départ<sup>60</sup>, même si ces dernières n'ont aucun fondement juridique.

Mais comme les routes changent, en 2008 l'Agence Frontex avertit qu'aux « frontières maritimes, c'est l'Italie qui a signalé la plupart des détections (...) principalement aux alentours de Lampedusa » où, « les arrivées d'immigrés ont plus que doublé de 2007 à 2008 »<sup>61</sup>. Une situation qui a entraîné de nouvelles mobilisations européennes avec cette fois l'Italie en tête, et la Tunisie et la Libye soumises aux injonctions européennes pour le contrôle des frontières. L'Italie en particulier signe un accord en août 2008 avec le général Kadhafi, devenu en quelques années « un des meilleurs amis de l'Europe », en partie grâce à sa prédisposition à accepter les fonds européens destinés à la lutte contre l'immigration clandestine et à son efficacité. Cette soi-disant efficacité est pourtant le résultat de violations graves et répétées des droits des migrants et des réfugiés, dénoncées à de multiples reprises par diverses organisations internationales de défense des droits de l'Homme<sup>62</sup>.

<sup>58</sup> A l'automne 2005, au moins 11 personnes ont trouvé la mort sous les balles des forces de l'ordre marocaines et espagnoles alors qu'elles tentaient de franchir collectivement les grillages des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Nord du Maroc. Consécutivement des rafles spectaculaires ont eu lieu dans tout le pays, des centaines de migrants ont été abandonnés dans le désert algérien ou mauritanien, certains ont été enfermés pendant des semaines dans des bases militaires et d'autres expulsés collectivement par avion.

<sup>59</sup> Chiffres du ministère intérieur espagnol des migrants détenus sur les Iles Canaries : 31 678 en 2006, 12 478 en 2007, 9181 en 2008, 2264 en 2009 et 176 en 2010.

<sup>60</sup> Frontex, rapport annuel 2009.

<sup>61</sup> Frontex, rapport annuel 2008

<sup>62</sup> Human Rights Watch, *Stemming the Flow : Abuses Against Migrants, Asylum seekers and Refugee*, septembre 2006



Une collaboration là encore très efficace puisque les arrivées sur Lampedusa chutent considérablement les deux années suivantes. Frontex se félicite de cette réduction considérable « grâce à l'accord bilatéral entre la Libye et l'Italie » mais évoque les changements de route : « dans la continuité de la diminution des départs depuis la Libye et l'Afrique de l'Ouest, la Turquie est à présent devenue le plus important pays de transit de l'immigration illégale vers l'Europe »<sup>63</sup>. Ainsi, selon toujours ce même déplacement des routes migratoires, à partir de 2009, c'est la Grèce qui enregistre une augmentation soudaine des arrivées d'abord par voie maritime puis par la frontière terrestre avec la Turquie.

L'Italie et derrière elle l'Union européenne reprend avec la Tunisie un modèle usé qui montre cruellement ses limites et qui apparaît hors de propos dans le contexte tunisien actuel. A la fin de l'année 2008, M. Maroni, ministre italien de l'Intérieur avait déjà utilisé des méthodes similaires mais avec plus de succès. Après l'augmentation des arrivées, notamment de Tunisiens, il avait annoncé la « fin du modèle Lampedusa » et l'interruption des transferts vers d'autres centres d'Italie des migrants tunisiens arrivés sur l'île, privilégiant les renvois directement depuis Lampedusa. En janvier 2009, il s'était rendu à Tunis pour négocier l'expulsion des ressortissants tunisiens, une rencontre qui avait abouti à un accord prévoyant :

- la poursuite du soutien de l'Italie contre l'immigration illégale menée par la Tunisie dans la continuité d'un accord de 1998
- la définition d'un plan pour simplifier et accélérer les procédures d'identification des migrants incarcérés dans les centres en Italie
- l'expulsion « graduelle et régulière » des migrants déjà identifiés comme ressortissants tunisiens<sup>64</sup>.

L'accord sur l'immigration de 1998 entre l'Italie et la Tunisie n'est pas un réel accord de réadmission. Comme nous le confirmera également un responsable au ministère de l'Intérieur tunisien, il s'agit d'un échange de notes entre l'Italie et la Tunisie concernant l'entrée et la réadmission des personnes en situation irrégulière.

---

<sup>63</sup> Frontex, rapport annuel 2009 et analyse de risques, mars 2010.

<sup>64</sup> MIGREUROP, « Lampedusa, île sentinelle de l'Europe », in *Les frontières assassines de l'Europe*, octobre 2009, pp.89-103.

<b>Chiffres des interceptions (ou détentions) de migrants aux frontières de l'Europe</b>				
	Espagne Iles Canaries	Italie Frontières maritimes	Grèce Frontières maritimes	Grèce Frontières terrestres (Turquie)
2005	4715 <sup>(1)</sup>	17 500 <sup>(7)</sup>		
2006	<b>31678</b> <sup>(6)</sup>	19 000 <sup>(7)</sup>		
2007	12 478 <sup>(6)</sup>	20 455 <sup>(5)</sup>	9 342 <sup>(4)</sup>	
2008	9 181 <sup>(6)</sup>	<b>37 000</b> <sup>(4)</sup> dont 31 300 à Lampedusa	29 100 <sup>(4)</sup>	14 500 <sup>(4)</sup>
2009	2 246 <sup>(6)</sup>	9573 <sup>(8)</sup>	<b>30400</b> <sup>(3)</sup>	8800 <sup>(3)</sup>
2010	196 <sup>(6)</sup>	3000 <sup>(9)</sup>	10 000 <sup>(3)</sup>	<b>39 000</b> <sup>(3)</sup>
2011 (01-03)		<b>20 000</b> (Lampedusa)		5280 <sup>(5)</sup>

Sources :

- (1) Ministère de l'Intérieur espagnol cité par l'APDHA, Rapport sur les frontières sud de l'Europe 2007/2008
- (2) Atlas des migrations (Migreurop) – chercher chiffres exacts
- (3) Frontex Press Kit Grèce novembre 2010
- (4) Frontex, Rapports annuels 2007 et 2008
- (5) Frontex, News release, *Update joint opération Poseidon*, 26/03/2011
- (6) Ministre de l'Intérieur espagnol, lutte contre l'immigration illégale, Balance 2007, 2008, 2009 et 2010
- (7) « *Relations dangereuses : le rapprochement italo-libyen et ses effets sur migrants* », Yasha Maccanico de l'Organisation StateWatch in APDHA, *Rapport sur les frontières sud de l'Europe*, 2008
- (8) <http://www.stranieriinitalia.it/attualita-ad-un-anno-dalle-nuove-norme-sbarchi-azzerati-11327.html>
- (9) AFP, 11/03/2011 « *La petite île de Lampedusa, porte de l'Europe pour les clandestins* »

En 2004, le Plan d'action UE-Tunisie adopté dans le cadre de la politique européenne de voisinage prévoit l'adoption d'une législation relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants « conforme au droit international ». Dans ce cadre, la Tunisie a révisé sa législation relative aux passeports et introduit des mesures extrêmement répressives sur les migrations, en particulier l'instauration d'un délit de solidarité puni très sévèrement : jusqu'à quatre ans de prison pour toute personne qui viendrait en aide d'une quelconque manière même à titre bénévole à une personne en situation irrégulière, et jusqu'à trois mois de prison pour toute personne, y compris celles tenues au secret professionnel comme les avocats ou les médecins, qui n'aurait pas dénoncé des faits d'immigration irrégulière dont elle aurait eu connaissance.

L'Union européenne, malgré toutes les dérives de cette loi contraire au droit international (y compris les Conventions dites de Palerme des Nations unies relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants), s'en était pourtant félicité dans le Programme indicatif pays 2011-2014 adopté en novembre 2010 et prévoyant les termes de l'aide européenne à la Tunisie :

« Grâce à une législation très stricte, à un renforcement des contrôles de ses frontières et à des accords bilatéraux avec la France et l'Italie, la migration illégale via et en provenance de la Tunisie a diminué considérablement. Il faudra cependant appuyer les efforts du pays de manière à garantir une gestion encore plus efficace et respectueuse des flux migratoires ».

L'Union européenne regrette-t-elle la Tunisie du temps de Ben Ali ?

Comme plusieurs militants tunisiens l'ont souligné au cours de notre mission, les principes de la démocratie portés par la révolution populaire ne doivent pas seulement s'appliquer à l'intérieur de la Tunisie mais également aux relations de la Tunisie avec les autres pays. L'Union européenne et ses Etats membres devraient en tirer les leçons et eux aussi appliquer les principes de la démocratie, de l'égalité et du respect des droits de l'Homme dans leur coopération avec les pays tiers.

## **Conclusion et recommandations**

Et maintenant ?

Il est évident que les quelques mois qui nous séparent du début de la révolution née le 17 décembre 2010 ne suffisent pas à entamer de vraies réformes sociales et économiques.

Dans toutes nos conversations avec les organisations de la société civile, les syndicats, les organisations pour la défense des droits humains, les avocats, les femmes, les jeunes... les revendications les plus importantes qui nous ont été communiquées sont la liberté, la reconnaissance de la dignité de chacun et la nécessaire justice sociale.

Il y a des chances réelles, vu la détermination de tous, que les revendications politiques concernant la démocratie, le respect des droits humains et la participation se concrétisent. Il est très probable que nous allons assister dans quelques mois à l'instauration d'un système multipartite avec des élections régulières.

En revanche, les revendications socio-économiques seront certainement plus difficiles à réaliser car elles supposent :

- la fin des politiques néolibérales
- un audit de la dette extérieure afin d'annuler les dettes illégitimes basées sur la spoliation de la dictature
- une reformulation des accords commerciaux
- une création d'emplois que le peuple impatient réclame

Permettre la réalisation de ces objectifs socio-économiques, dont l'ampleur est immense, suppose aussi et surtout une autre politique européenne d'immigration. Il est évident que le soutien aux révolutions de la rive sud de la Méditerranée et aux exigences des peuples passe également par un accueil conséquent de migrants et de réfugiés.

### **Selon le constat et les recommandations du comité de suivi du Forum social maghrébin réuni à Tunis à la fin du mois d'avril :**

- L'exode dû à la guerre de dizaines de milliers de migrants de différentes nationalités depuis la Libye vers la Tunisie,
- L'émigration de plusieurs milliers de Tunisiens vers l'Europe, permis par le refus du gouvernement tunisien de jouer le rôle de gendarme que lui a assigné l'Union européenne,

- Le refus d'accueillir ces migrants par l'Union européenne, qui montre ainsi son aveuglement, ignorant des révolutions dans le monde arabe,
- L'attaque contre la liberté de circulation qui s'est traduit par la suspension française des accords de Schengen, autorisée par l'Union européenne le 23 avril,

Tous ces faits amènent à penser qu'il y a une nécessité urgente à :

- mettre en place un accueil digne dans le cadre d'une protection temporaire, et de refuser toute expulsion.
- suspendre et renégocier tous les accords de réadmission, dont les accords de gestion concertée.
- permettre la libre circulation dans l'espace méditerranéen,
- prendre conscience qu'il est enfin temps de ratifier et d'appliquer effectivement la convention internationale de protection des migrants et de leurs familles.

Le peuple tunisien a un long chemin à parcourir pour réaliser ses aspirations politiques et socio-économiques, au combien légitimes. Le soutien international des associations et organisations, des syndicats et de tout autre mouvement de solidarité, nécessaire à bien des égards, se traduit déjà dans les faits.

Il y aurait une part manifeste d'indignité à voir les Etats européens, à travers leurs politiques migratoires contraires au droit international, manquer à la responsabilité qui est la leur d'appuyer la magnifique espérance que représente pour l'ensemble du monde arabe la révolution qui a vu le jour en Tunisie.

#### Recommandations :

- Mettre fin immédiatement à toute pression et tout chantage sur la Tunisie relatifs aux questions migratoires
- Déclarer un moratoire immédiat sur les renvois de Tunisien(e)s en Tunisie
- Accorder l'admission exceptionnelle au séjour des Tunisiens déjà arrivés en France et en Italie
- Garantir l'accès au territoire européen aux personnes en quête de protection et s'abstenir de toute mesure ou accord qui pourrait l'entraver
- Mettre en œuvre le dispositif européen de protection temporaire prévu par la directive du 20 juillet 2011 à tout celles et ceux qui peuvent s'en prévaloir

- Accueillir, dans les plus brefs délais, toute personne présente à la frontière tuniso-libyenne en quête de protection, notamment les réfugiés dans le cadre de la réinstallation
  
- Lancer une refonte totale et profonde des relations entre l'Union européenne et les pays tiers se basant sur des principes d'égalité, de transparence et de respect des droits de l'Homme. Concernant les questions migratoires, l'Union européenne doit urgemment revoir ses méthodes d'actions et de coopération et en particulier :
  - Mettre fin à toute négociation incluant un conditionnement de l'aide au développement à la signature d'accords sur la lutte contre l'immigration clandestine et la réadmission
  - Mettre fin à toutes les mesures et dispositifs tels que l'Agence Frontex portant atteinte au droit de quitter tout pays, y compris le sien, et aux principes de protection des réfugiés



Camps de transit, Ras Jedir, avril 2011

© La Cimade

## **Migreurop**

### **Urgence d'un moratoire sur les renvois vers la Tunisie et d'un accueil digne des Tunisien.ne.s dans l'UE !**

Depuis deux mois, la Tunisie subit des pressions considérables, notamment de la part de l'Italie, pour renforcer les contrôles à ses frontières et réadmettre ses ressortissants arrivés à Lampedusa. La visite de Silvio Berlusconi ce 4 avril a pour objet d'obtenir des engagements des autorités tunisiennes en ce sens, malgré les appels répétés des organisations de défense des droits des migrants (Migreurop, 22 Février, Mare Nostrum, 2 Mars et REMDH, 23 Mars) et en dépit de la situation exceptionnelle à laquelle le pays doit faire face.

La Tunisie vit des moments historiques et doit relever les défis considérables en termes de construction démocratique. La situation est porteuse d'immenses espoirs mais elle est complexe et rendue particulièrement difficile par la guerre en Libye. La Tunisie a accueilli depuis le début de la crise libyenne plus de 200 000 personnes, soit dix fois plus que l'Italie. Si la majorité des personnes arrivées en Tunisie ont pu être rapatriées vers leur pays d'origine, des milliers d'entre elles sont toujours bloquées dans les campements à la frontière, ne pouvant rejoindre leur pays en guerre, comme c'est le cas pour la Côte d'Ivoire, l'Erythrée et la Somalie.

Il est hypocrite et immoral de la part de l'UE de se réjouir de la révolution en Tunisie tout en exigeant que celle-ci continue, au nom de la supposée nécessité de protéger l'Europe d'un « déferlement migratoire », à jouer le rôle de garde frontière, comme du temps de la dictature de Ben Ali. Il est urgent au contraire de prendre acte des changements démocratiques et de reconstruire les relations entre l'UE et la Tunisie sur des bases équitables et transparentes. Les Etats européens ne peuvent pas répondre au processus démocratique en cours par une politique répressive à l'égard des migrant.es, en faisant peser la menace d'un renvoi collectif.

Non seulement cette menace doit être levée, mais les Etats de l'UE ont la responsabilité d'accueillir dignement celles et ceux qui sont arrivé.e.s en Europe ces dernières semaines. Depuis plus d'un mois, l'arbitraire et l'incohérence caractérisent la gestion de la situation par le gouvernement italien. Le traitement qui est réservé aux Tunisien.n.es dans certains centres de rétention en Italie, la chasse aux migrants dans le sud de la France et le jeu de « ping-pong » dont d'autres sont l'objet à la frontière franco-italienne sont inacceptables.

Il est enfin inadmissible que l'Union Européenne laisse à la Tunisie la seule responsabilité de l'accueil des personnes fuyant la Libye et qui n'ont pas la possibilité de rentrer dans leur pays. L'Union Européenne a le devoir de se montrer à la hauteur de la situation, en prenant exemple sur l'accueil offert par la Tunisie à toutes les personnes fuyant la Libye.

Une situation exceptionnelle appelle des mesures exceptionnelles, et l'UE dispose de tous les outils juridiques et politiques pour y faire face. Les Etats membres doivent sans plus attendre prendre leurs responsabilités et :

- Déclarer un moratoire immédiat sur les renvois de Tunisien.e.s en Tunisie ;
- Accorder l'admission exceptionnelle au séjour des Tunisiens déjà arrivés en France et en Italie
- Garantir l'accès au territoire européen aux personnes en quête de protection et s'abstenir de toute mesure ou accord qui pourraient l'entraver ;
- Mettre en œuvre le dispositif permettant d'accorder la protection temporaire prévue par la directive du 20 juillet 2001 à tou.te.s celles et ceux qui peuvent s'en prévaloir ;
- Accueillir, dans le cadre de la réinstallation, les réfugié.e.s présent.e.s à la frontière tuniso-libyenne qui le souhaitent ;
- Offrir l'asile ou une protection à toutes les personnes qui ne peuvent être rapatriées du fait de la situation dans leur pays d'origine.

A court terme, il importe de mettre en place un programme européen d'aide et de coopération avec la Tunisie qui permette à ses ressortissant.es d'entrer régulièrement dans les Etats membres pour y travailler ou y faire des études.



**Documents à consulter :**

AEDH (Association européenne pour la défense des droits de l'Homme), Communiqué, « *Accueillir les migrants : l'Union européenne face à ses responsabilités* », 11/04/2011

Amnesty International France, « *AI appel à un effort de réinstallation d'urgence* », 16/03/2011

ARCI, Communiqué, « *Lapempedusa torni ad essere centro di transito e prima accoglienza. Ai migranti in fuga si conceda la protezione umanitaria* », 11/02/2011

CERI, « *Révolutions arabes et migrations* », Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CERI-Sciences Po/CNRS, 26/04/2011

ECRE/France terre d'asile, Communiqué, « *En Tunisie et en Egypte, solidarité avec les réfugiés : l'UE doit s'engager !* » 17/03/2011

Forum social maghrébin, *Déclaration sur les migrations du comité de suivi élargi du forum social maghrébin, qui s'est réuni les 22 et 23 avril à Tunis.*

FTCR (Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), Communiqué, « *Accord tuniso-italien sur les harragas : après la joie de courte durée, retour des pratiques non légales* », 08/04/2011

FTCR, Communiqué, « *Reconduction sauvage : la police réquisitionne sans ordre un train pour reconduire 39 migrants vers l'Italie* », 03/2011

FTCR, Communiqué, « *La FTCR condamne la chasse aux migrants tunisiens en France* », 07/03/2011

FTCR, Appel, « *Appel urgent aux organisations humanitaires* », 01/03/2011

FTCR, Communiqué, « *La révolution tunisienne solidaire de la Libye et des réfugiés* », 28/02/2011

FTCR, Communiqué, « *Halte au massacre des migrants tunisiens !* », 15/02/2011

Médecin du monde, Communiqué, « *Frontières libyennes : Tunisie et Egypte. Mise en place d'une action pour venir en aide aux étrangers venant des pays d'Afrique sub-saharienne et fuyant la Libye* », 07/03/2011

MIGREUROP, Communiqué, « *Appel pour une évacuation humanitaire des 250 réfugiés érythréens, éthiopiens et somaliens bloqués à Benghazi* », 03/2011

MIGREUROP, Communiqué, « *Tunisie : la difficulté de l'Europe à penser autrement ses relations avec ses Etats voisins* »,

MIGREUROP, Communiqué, « *Appel pour une intervention solidaire de l'Union européenne en Méditerranée* », 03/03/2011

MIGREUROP, Communiqué, « *Jusqu'à quand la politique migratoire de l'Union européenne, va-t-elle s'appuyer sur les dictatures du Sud de la Méditerranée ?* », 22/02/2011

MIGREUROP, Communiqué, « *Lampedusa (Italie) : l'Europe ne doit pas avoir peur de la démocratie en Afrique du nord* », 14/02/2011

MIGREUROP, Communiqué, « *Etau mortel en mer Méditerranée. Des centaines de boat people tués par l'inaction de la coalition internationale* », 12/05/2011

REMDH (Réseau euro-méditerranéen de droits de l'Homme), Communiqué, « *Migration : l'Italie et les autres Etats membres de l'Union européenne devraient suspendre toute mesure d'éloignement forcé à destination de la Tunisie et se partager la réinstallation des réfugiés libyens et étrangers qui affluent en Tunisie* »